

L'affaire de l'octroi de Callac

par Joseph LOHOU

Droit dans la tradition paysanne, rebelle à tout nouvel impôt, l'histoire de l'émeute de Callac le 30 avril et le 1^{er} mai 1840 semble aujourd'hui bien oubliée.

Et pourtant, il y a à peine 150 ans, elle souleva l'émoi de toute une région. Une émeute, en pleine monarchie de Juillet, sous Louis-Philippe et son ministre François Guizot, à l'époque du suffrage censitaire. On pourrait croire que la répression brutale avait disparu avec l'Ancien Régime, s'il n'y avait, pour nous rappeler à l'ordre, ce sociodrame de Callac, qui jeta l'épouvante dans cette petite ville. On sonne le tocsin, des villages voisins arrivent des foules de paysans bien décidés à faire front.

Est-ce une Jacquerie, telle que l'a décrit Boris Porchnev dans son ouvrage *Les soulèvements populaires en France*¹ ? On se trompe d'époque. Laissons plutôt le soin au commentateur de l'époque, journaliste² de son état, nous décrire, non sans parti pris, ces événements :

Depuis longtemps les revenus municipaux de la commune de Callac avaient été reconnus insuffisants pour faire face à ses besoins. L'autorité administrative supérieure regardait l'établissement d'un droit d'octroi comme le moyen le plus convenable de lui procurer les ressources nécessaires ; le conseil municipal avait sous l'administration de Mr Desjars³, alors son maire, pris plusieurs délibérations favorables à cet établissement. Mais elles étaient restées sans exécution par suite de l'opposition qu'elles rencontraient dans l'opinion personnelle de Mr Desjars. Ce dernier ayant donné sa démission, Mr Fercoq⁴ fut nommé maire et Mr Joret⁵ 1^{er} adjoint avec mission spéciale de s'occuper activement de la création de l'octroi.

Le 9 février 1839, le conseil municipal prit, à la simple majorité, une délibération favorable à cette innovation ; la minorité y fit une opposition animée.

Le 11 novembre 1839, une 2^{ème} délibération prise à l'unanimité moins une voix, arrête le projet de tarif.

Le 8 mars 1840, intervint l'Ordonnance Royale autorisant l'établissement de l'octroi et des tarifs. Ces divers actes furent rendus public par l'impression et l'affiche. La mise à exécution de cette ordonnance et le commandement de la perception furent fixés au 1^{er} mai 1840.

Le 30 avril 1840, vers six heures du matin, Mr Joret⁵ l'adjoint, se rendit chez le menuisier Flouriot pour y

vérifier si les poteaux destinés à établir les limites de l'octroi étaient confectionnés. En sortant de son atelier, il trouva plusieurs femmes qui lui manifestèrent leur mécontentement de la création de cette nouvelle taxe et chercha vainement à leur prouver que leurs alarmes étaient sans fondement. Vers sept heures et demie du matin, le menuisier Flouriot et le peintre Montfort sortirent de l'atelier, portant l'un des poteaux destinés à être placés sur la route de Callac à Botmel ; aussitôt un rassemblement de 50 à 60 personnes, la plupart du sexe féminin, suivit leurs pas en murmurant. Ils étaient prêts d'atteindre le point où le poteau devait être planté, lorsque plusieurs membres du groupe hostile leur enlevèrent ce poteau et le rapportèrent avec des clameurs de triomphe sur la place publique de Callac, en face de la maison de l'adjoint Joret ; puis, une partie du rassemblement se porta successivement dans les ateliers de Flouriot et de Montfort y enleva de force les autres poteaux et les enseignes de l'octroi qui y étaient déposés, puis vint les réunir sur la place au premier qui y avait été transporté et les brisa avec fureur à coups de hache. Bientôt quelques perturbateurs s'introduisant dans la chapelle Ste Catherine⁶ et y sonnèrent le tocsin à diverses reprises, malgré les injonctions de la gendarmerie, sous les ordres du brigadier Henri Bernard et accompagné des gendarmes François Aullic, Anthoine Walbott et Mathurin Roulier, trop faible en nombre pour opposer une résistance efficace à la foule animée.

¹ Boris Porchnev, *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, École pratique des Hautes Etudes, Paris, 1963.

² Journaux : *Le Français de l'Ouest*, bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, cote : Per 60, premier journal politique de Saint-Brieuc (1840) ; *Le Publicateur des Côtes-du-Nord*, bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, cote : Per 58. Les articles de ces journaux sont publiés *in extenso* sans correction.

³ Charles Desjars (Pestivien, 1773), notaire et négociant, fils de René et d'Anne Hervé, nommé maire de Callac le 19/10/1830 en remplacement de M. Pierre-Benoît Delafargue, dont les idées sont contraires au gouvernement.

⁴ M. François-Marie Fercoq, cultivateur, nommé maire le 17/02/1839 en remplacement de M. Charles Desjars, démissionnaire.

⁵ M. Pierre-Marie Joret (Guingamp, 1780), marchand de fers et fabricant de cidre, nommé premier adjoint le 10/08/1837, sous le mandat de M. Desjars.

⁶ La chapelle Sainte-Catherine était située sur la place du Centre (notice du Syndicat d'initiative de Callac, Dr Rebillé).

Cependant, vers midi, le calme parut rétabli ; mais on apprit qu'une estafette avait été envoyée par l'autorité à Guingamp afin d'informer le Sous-Préfet et le procureur du Roi de cette ville des événements qui venaient de se passer ; et de nombreuses allées et venues chez des personnes connues pour leur vive opposition à l'établissement de l'octroi, annoncèrent que l'on se concertait pour résister d'une manière sérieuse aux forces qui pouvaient survenir de l'extérieur pour assurer le lendemain l'exécution des actes de l'autorité publique.

Vers sept heures du soir, les rassemblements commencèrent à se reformer ; des sentinelles furent placées par les perturbateurs dans les voisinages des points où les poteaux devaient être placés, avec la consigne de donner l'alarme si l'autorité tentait de les y faire planter pendant la nuit.

Vers neuf heures du soir M. le Sous-Préfet, le substitut du procureur du Roi et le Lieutenant de gendarmerie de Guingamp Louis Barbier, accompagné du Juge de Paix de Callac, M. Vistorte et de six gendarmes de la brigade de Guingamp, arrivèrent après avoir pris la précaution de descendre de voiture avant d'entrer dans le bourg. Ils furent néanmoins reconnus par un groupe et des pierres, des morceaux de bois vinrent rouler à leur pieds et leurs annoncèrent les intentions hostiles de la foule rassemblée.

Ils se rendirent immédiatement à la caserne de gendarmerie pour délibérer sur les mesures à prendre, et jugèrent prudent d'attendre au lendemain pour arrêter un parti. Lorsque dix heures sonnèrent, un des perturbateurs s'écria que le moment de sonner le tocsin était arrivé, et aussitôt le rassemblement se porta vers la chapelle Ste Catherine dont les portes furent ouvertes, et le tocsin sonna à partir de cet instant, toute la nuit et pendant une partie de la matinée. Trois cabarets, tenus par trois des plus ardents acteurs de la sédition, restèrent ouverts pendant cette même nuit et ne cessèrent d'être remplis de perturbateurs qui s'abreuverent à discrétion de vin et spiritueux. Le 1^{er} mai, au point du jour, deux des cabaretiers se rendirent avec deux autres habitants du bourg à Botmel, à l'église paroissiale, bâtie sur le sommet d'un coteau, s'emparèrent des clés de l'église et sonnèrent le tocsin pour avertir les populations avoisinantes de venir se joindre à celle du bourg.

Bientôt, les paysans des environs arrivèrent en foule, armés de bâtons, de fourches, de tranches. Vers quatre heures du matin, Mr Joret l'adjoint s'étant rendu à la maison commune pour y placer le drapeau tricolore, à l'occasion de la fête du Roi, passa au milieu

d'un groupe et fut bousculé et pris à partie. Vers la même heure, toute les autorités étaient réunies dans la maison du Juge de Paix, M. Vistorte, située sur la place de Callac ; les groupes devenaient de plus en plus nombreux. Puis, vers six heures le Sous-Préfet, qui parle l'idiome breton, et le substitut du Procureur du Roi parcoururent ces groupes, leur adressant de paternelles exhortations et les invitèrent vainement à se disperser. Ils persistèrent à manifester la ferme résolution de s'opposer à l'établissement de l'octroi. Alors le Sous-Préfet dépêcha une estafette à St Brieuc pour y réclamer l'envoi immédiat de forces militaires. A la nouvelle qui circula du départ de cette estafette, les rassemblements se grossirent rapidement et s'élevèrent à 1500 personnes environ. L'effervescence populaire devint de plus en plus vive et bruyante. L'agitation s'accrut et le Sous-Préfet ainsi que Mr le Substitut se réfugièrent sur le perron de la maison de Mr Vistorte, Juge de Paix. La foule les entoura et exigea la réunion du conseil municipal pour voter l'abolition de l'octroi. Le Sous-Préfet tenta encore de les apaiser arguant de respecter l'Ordonnance Royale qui l'avait établi et sur l'impuissance du conseil municipal à révoquer

Les perturbateurs ne devenaient que plus exaltés et plus impétueux. Les gendarmes devinrent l'objet d'agressions simultanées, et sept d'entre eux furent frappés à coup de bâtons et de pierres. Le gendarme Delanoé ⁷, terrassé par un coup de bâton qui fit jaillir le sang d'une plaie grave à la tête, frappé à terre avec une cruauté féroce, parvint à rejoindre l'auberge où il était logé et fut poursuivi jusque dans l'escalier de sa chambre et ne fut sauvé que grâce à l'intervention des aubergistes. Une partie des gendarmes s'était réfugiée vers la caserne et menaçait de faire feu sur leurs poursuivants. Au même moment, la maison de M. Joret et était assiégée, ses vitres brisées à coup de pierres, un des perturbateurs, armé d'un énorme pieu, monta sur le perron où se trouvait le Sous-Préfet et lui déclara d'un véhément «Que si sous une demie heure, l'octroi n'était pas aboli, le feu serait mis aux quatre coins de Callac»

Les autorités rentrèrent dans la maison de M. Vistorte dont la porte fut fermée. La foule voulut forcer cette porte, des pierres pesantes furent lancées dans la croisée de cette maison. Plusieurs vitres furent brisées et l'un de ces projectiles faillit atteindre la fille de Mr Vistorte. Alors plusieurs habitants notables de Callac, dont Mr Guiot ⁸ percepteur, entrèrent chez Mr le Juge de Paix et invitèrent Mr le Sous-Préfet à céder aux vœux de la foule en réunissant le conseil municipal pour éviter les plus grands malheurs.

⁷ Le gendarme Delanoé (Million, 1787), blessé gravement au cours de l'émeute, fut décoré plus tard de la croix de chevalier de la Légion d'honneur. (Procès-verbal de réception n°13 323 du 10/06/1840. Caran, dossier LH 701.)

⁸ M. Pierre-Laurent Guiot (Botmel, 1778), ex-percepteur et marchand de vin, fils de Jérôme Guiot, avocat et notaire, maire de Callac de 1808 à 1814 et ex-député au Conseil des Cinq-Cents le 1^{er} floréal an VI. Les Guiot, originaires de Châlon en Champagne, sont arrivés à Callac en 1750 (Nicolas Guiot. ex-maréchal des logis X Demoiselle Louise Vauchel à Botmel le 13/01/1750).

En raison de la gravité des circonstances, Mr le Sous-Préfet crut devoir autoriser verbalement la réunion du conseil municipal, il déclara qu'il n'assisterait pas à cette séance et ne revêtirait pas la délibération de sa signature.

Les membres du conseil municipal au nombre de neuf seulement, se réunirent à la maison commune, l'un d'eux, Mr Vistorte, Juge de paix, en traversant la place, fut injurié et menacé. La séance fut perturbée, des perturbateurs entrèrent dans la salle du conseil et refusèrent d'en sortir, assistèrent à la délibération, armés de bâtons et la menace à la bouche. Le sieur Guiot, percepteur, étranger au conseil, y fut présent et dicta la délibération qui arrêta la réélection du conseil en totalité et demande l'annulation de l'arrêté qui a créé les octrois et la révision du règlement de police qui sont reconnus pour être la cause du désordre présent.

Sur la remarque que le conseil municipal n'est pas au complet, plusieurs perturbateurs partirent à la recherche des conseillers manquants et non présents. Lecture de la délibération ayant été donnée à la foule, celle-ci exigea à grands cris que Mr Joret, qui n'était pas venu à la séance, fut forcé de se présenter et d'y apposer sa signature.

Le maire, ayant reçu la promesse que Mr Joret ne

serait pas l'objet de leur violence, se décida à se rendre chez Mr Joret. Mais il trouva sa maison occupée par la foule. Il apprit que M Joret et sa famille s'étaient réfugiés dans la maison voisine en escaladant le mur du jardin contigu et avaient ainsi échappé à la rage des assaillants. Il trouva M. Joret et l'amena au conseil. Au moment où ils montaient l'escalier de la maison commune, ils reçurent chacun un coup de bâton. M. Joret, tout en protestant contre la violence à laquelle il était contraint de céder, signe l'acte. Puis deux autres conseillers, requis de force également, Pierre Derrien et Maurice Le Barbier, signèrent.

Une seconde lecture fut faite à la foule qui poussa les cris de «Vive le Roi» et se dispersa. Bientôt elle voulut célébrer son triomphe par un feu de joie à l'aide des poteaux de l'octroi, brisés la veille, et invita le Sous-Préfet à l'honneur de l'allumer. Mais le Sous-Préfet les détourna de ce projet et la décida à attendre le dimanche suivant, jour fixé pour la célébration de la fête du Roi.

Elle se borna à se livrer aux danses, qui dans ce pays, consacrent chaque année le retour du mois de mai.

M. le Sous-Préfet et M. le Substitut rentrèrent à Guingamp pour y attendre l'arrivée des secours demandés à Saint-Brieuc.

Suite de l'affaire

Dans la nuit du 3 au 4 mai 1840, la ville de Callac fut cernée par un détachement de troupe d'environ 400 hommes en provenance des garnisons de St Brieuc, de Guingamp et de Morlaix, commandé par le Maréchal de Camp, commandant le département, assisté du capitaine, commandant la gendarmerie.

Personne ne put entrer dans la ville qu'avec l'autorisation de Mr le Préfet des Côtes-du-Nord. Dix neuf mandats d'amener ont été immédiatement

décernés contre les individus qui avaient pris la part la plus active à l'émeute et dix-huit personnes ont été arrêtées sur le champ et dirigées sous bonne escorte vers Guingamp. La délibération prise par la terreur par l'administration municipale dans la journée du 1^{er} mai a été annulée.

Les poteaux de l'octroi, brisés par la foule, sont rétablis et toutes les précautions sont prises pour qu'aujourd'hui, jour de marché, force reste à la loi

Commentaires extraits du dossier de justice⁹

Les 25 accusés dans l'émeute de Callac du 30 avril et du 1^{er} mai 1840 traduits devant les Assises des Côtes-du-Nord du 3^{ème} trimestre, ont tous été acquittés le 30 juillet 1840.

Et cela, malgré l'éloquent réquisitoire du Ministère Public, qui demandait la culpabilité certaine de plusieurs d'entre-eux et notamment celle de Jacques Magoaric, comme ayant manqué délit (?) le gendarme Delanoé de la brigade de Belle-Isle. Cet acquittement est très fâcheux, pour ne pas dire plus, en ce qu'il paraîtrait constant que la majorité des jurés en

trouvant les prévenus non coupables, aurait eu pour but de prouver que le peuple est opposé aux droits d'octroi.

Il est à présumer que pour toute autre cause, il y aurait eu des condamnations. Sur les dix-huit accusés, dans cette même affaire, traduits en police correctionnelle, treize ont été condamnés le 3 juillet par le tribunal de Guingamp, à un mois de prison et dix francs d'amende, deux à quinze jours de prison et dix francs d'amende, un à seize francs d'amende et un acquitté.

⁹ Dossier de justice, Archives nationales. Caran, cote :hh/1 8/1383 micro-film n°255 ; Archives départementales Saint-Brieuc, cote : 2U614, Assises des Côtes-du-Nord.

Déclaration du préfet des Côtes-du-Nord aux habitants de Callac ¹⁰

A la demande de la commune, une Ordonnance Royale a autorisé l'établissement d'un octroi à Callac Cet octroi sera rétabli. La délibération prise le 1^{er} mai par le Conseil Municipal sous la menace des plus violents excès est nulle.

L'émeute ne triomphera pas, elle n'a rien à demander, rien à obtenir.

De l'émeute, il ne peut naître que des désastres. L'émeute ne triomphera jamais ; car si des bataillons étaient insuffisants elle rencontrerait une armée.

Depuis dix ans que je vous appartiens, pas un seul jour, pas un seul instant de désordre, j'en étais fier pour ce département. Et voilà que Callac vient de sonner le tocsin de la révolte contre un droit légalement établi et sollicité.

Les magistrats de l'arrondissement sont accourus et n'ont pas été écoutés.

Des concitoyens que vous aimez et qui vous sont montrés hommes de cœur et de dévouement ont été l'objet d'atroces menaces. La propriété a été menacée. Quel est donc l'aveuglement qui a entraîné à de si

criminels excès une partie de votre population ? Il faut qu'elle ait été méchamment abusée.

Le droit sera perçu aujourd'hui même, que chacun de vous calcule ce qu'il aura à payer et qu'il compare cette charge avec celle dont il se croyait menacé.

BRETONS, si vous avez le cœur droit et l'esprit juste, vous aurez bientôt apprécié la valeur des mensonges par lesquels on vous a excités.

Ayez confiance dans la voix de votre magistrat devenu Breton lui-même depuis dix ans qu'il est avec vous. Soyez calmes.

Si je pouvais m'adresser à vous comme à un seul homme, vous me répondriez en engageant votre foi et la force publique se retirerait aussitôt.

Nous ne le pouvons, ni vous, ni moi ; il faut qu'elle reste encore.

Faites, du moins, dans votre intérêt propre, dans l'intérêt de tout le pays qui a besoin de sécurité, et pour l'honneur de Callac, que cette occupation militaire puisse cesser bientôt.

A Callac le 6 mai 1840

Le Préfet : THIEULLEN

Rapport circonstancier de la 5^e légion de gendarmerie en date du 6 juin 1840 ¹¹

Notions sur les faits

Le 30 Avril et le 1^{er} Mai 1840, une émeute a eu lieu dans la commune de Callac à l'occasion du placement des poteaux pour la perception d'un octroi légalement établi. Le rapport de Monsieur le Lieutenant de gendarmerie du 2 Mai mentionnant la belle conduite de la gendarmerie et constatant que les autorités qui étaient accourues sur le rapport du brigadier de Callac accompagné de Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie et de quelques gendarmes pour rétablir l'ordre ont été obligés de se retirer, n'étant pas en force pour l'exécution de la loi.

Le 6 mai, rapport de Monsieur le Capitaine annonçant que le 4 mai, Monsieur le Préfet et Monsieur le Général commandant le département sont arrivés à Callac avec des forces importantes, qu'on est entré dans cette ville sans résistance, que force est restée à la loi, sans aucun malheur à déplorer ; que le 6 mai, jour de marché de Callac, les poteaux ont été remplacés et les droits perçus sans murmures ; que la cour royale

de Rennes ayant évoqué l'affaire, ce même-jour sont arrivés Monsieur le Premier avocat général, un conseiller et le greffier de la cour.

Les autorités supérieures réunies à Callac ont témoigné leur entière satisfaction à Monsieur le Capitaine, Commandant la Gendarmerie, sur le bon service de la gendarmerie dans cette circonstance.

Le nombre des arrestations, par suite de l'instruction, a été de 32, il y a eu 10 mises en liberté. Des mandats d'arrêts ont été délivrés contre deux individus qui n'ont pu être arrêtés..

La Chambre d'Accusation de Rennes a déjà prononcé (?) les individus qui doivent être jugés en police correctionnelle au Tribunal de Guingamp, ainsi que deux qui doivent être jugés en juillet aux Assises des Côtes-du-Nord.

¹⁰ Déclaration du préfet des Côtes-du-Nord parue dans les journaux locaux. Elle fut affichée à la maison commune de Callac.

¹¹ Dossier de police, ministère de l'Intérieur, Archives nationales. Caran, cote : F/7/3974, année 1840

Observations du Colonel JOUVE, chef de la 5^e Légion

Les troubles dont les détails sont donnés ci-dessus et l'ont été par des rapports spéciaux, ont donné l'occasion aux autorités et principalement à la gendarmerie, de se distinguer par leur zèle, la prudence et toute intelligence. Aussi Monsieur le Ministre de la Guerre a-t-il bien voulu reconnaître la belle conduite de plusieurs sous-officiers et gendarmes en faisant

accorder à l'un la croix de la Légion d'Honneur et à d'autres des gratifications.

La bonne issue, ou plutôt la répression sévère qui a suivi ces événements a été imposée aux populations qui menaçaient aussi de se mettre en rébellion contre les lois et à troubler l'ordre public.

A Rennes le 6 juin 1840.

signé : JOUVE

Annulation de la délibération du 1^{er} mai ¹²

Vu les lois des 21 mars et 18 juillet 1837 sur l'organisation et l'administration municipale

Considérant que la réunion du conseil n'a pas eu lieu, en vertu d'une autorisation officielle précisant et limitant l'objet de la délibération ; qu'elle n'a été verbalement consentie qu'en vue d'opposer à l'effervescence populaire le concours unanime des plus notables citoyens que l'élection avait proposé à la garde des lois...

Considérant que la délibération intervenue a été imposée par la révolte, odieusement armée contre les lois, et qu'elle ne présente aucun caractère légal ; que des membres du conseil ont été, pour ainsi dire, arrachés de leur domicile ; et violemment contraint d'y donner leur signature, que le vote a été recueilli, ou plutôt dicté en présence et sous les menaces d'une foule furieuse, qui avait envahi la salle des séances, et qu'ainsi a été formellement violé l'article 29 de la loi du 18 juillet 1837 sus visée.

Le conseil de préfecture entendu, arrête :

Art. 1^{er}: La délibération du conseil municipal du 1^{er} mai 1840 est déclarée nulle.

Art. 2: Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des délibérations de la commune.

Art. 3: M. le s/préfet de Guingamp et M. le maire de Callac sont chargés de l'exécution du présent.

*En préfecture à St Brieuc
le 9 mai 1840.
Signé : Thieullen*

*Pour le maire de Callac
L'adjoint-délégué :
P.-M. Joret*

¹² Registre des délibérations du conseil municipal, mairie de Callac.

Liste des citoyens de Callac arrêtés et emprisonnés en mai 1840¹³

Prénoms	Noms	Professions
Jeanne-Renée	Corgat	marchande
Marie-Claude	Le Guerre	aubergiste (Duault)
Fanny	Le Gallou	aubergiste
Gabriel	Le Philippe	marchand
Julien	Le Borgne	maçon (Duault)
Jean-Marie	Le Pape	meunier
François	Le Morvan	cultivateur (Scrignac)
Julien	Huitorel	ancien meunier
Marie-Louise	Caignard	aubergiste
Jacques	Le Roux	fournier
Joseph	Le Goff	aubergiste
Pierre	Le Roux	tailleur
Bertrand	Richard	officier de santé
François	Le Graet	boucher
Françoise	Le Graet	bouchère
François	Le Bihan	menuisier
François	Le Borgne	maçon
Jacques	Magoariec	laboureur
Cécile	Nédelec	ménagère
Nicolas	Le Dantec	tisserand
François-Marie	Rinquin	laboureur
Jean	Le Caignard	laboureur
Jean	Le Bricon	laboureur
Bertrand	Le Ruven	laboureur
Yves	Le Gouge	charpentier
Marie-jeanne	Le Graet	bouchère
Guillaume	Huitorel	aubergiste
Louis	Champagne	tailleur d'habits (Plusquellec)
Magdeleine	Bichault	aubergiste
Marie-Anne	Derrien	tisserande
Marie-Yvonne	Le Sauze	aubergiste
Marie-Anne	Le Sauze	aubergiste
Louise	Le Turquis	domestique
Marie-Françoise	Le Stangalen	ménagère
Marie-Yvonne	Le Fessant	lingère
Jeanne	Le Graet	mendiante
Hervé	Le Coz	laboureur
Guillaume	Prigent	manceuvre (Maël-Pestivien)
Yves	Le Roux	cordonnier
Emile	Daniel	cordonnier (Rennes)
Yves	Le Deuff	journalier (Tréguier)
Hervé	Le Guilloux	laboureur
Louis	Le Bonhomme	aubergiste
Jean	Le Caignard	laboureur
Louis	Le Bon	laboureur
Claude	Le Bastard	ménagère
François	Le Rubens	laboureur
Joseph	Le Bon	maquignon
(?)	La Piété	bouchère
Pierre-Louis	Guiot	percepteur
Jean	Boulouarn	laboureur (Carnoët)
Guillemette	Dourgam	laboureur
Corentine	Le Bastard	ménagère
Jean	Le Bastard	aubergiste

¹³ Dossier de police, *op. cit.* note 11.

La bataille de Kerien

4 août 1944. L'état-major allié pour la libération de la Bretagne est parachuté à Roc'h ar Bleiz. Il y a là des officiers supérieurs anglais, américains et français. Parmi ceux-ci le colonel Passy, chef du BCRA, le service de renseignements de De Gaulle. Ces messieurs sont logés à l'école, au presbytère et chez Albert Le Mouël. François Le Mouël - qui deviendra plus tard le fameux commissaire, est encore lycéen. Il se prépare à entrer à la faculté de droit. Armé de son dictionnaire, il montre à ma tante Maria les drapeaux qu'il va falloir confectionner. Son père, commerçant, fournit les étoffes qui sont rares à cette époque. A droite, ma tante coud donc le drapeau français, *L'Union Jack* et la Bannière étoilée qui, décide-t-elle, « n'a pas besoin de toutes ces étoiles ; douze suffiront bien. »

6 août. C'est dimanche. A deux heures de l'après-midi, c'est la foule dans les rues du bourg. Des milliers de personnes sont venues « voir les Américains ». Les gens du coin regardent ces grands gaillards qui fument des Camel, dont ils distribuent parfois un paquet.

Cinq heures du soir. Le temps est très beau. Les journées sont longues. Personne ne songe à rentrer car c'est jour de repos et il n'est pas question, à cette époque, de travailler le dimanche sauf nécessité absolue.

Venant de Magoar, une jeune fille arrive à vélo, accompagnée d'une amie. Il s'agit d'Annick Derrien. Elle s'arrête, tout essoufflée, au premier militaire qu'elle rencontre et lui dit : « Les Allemands vont arriver ! » Par chance, il s'agit d'un officier français, qui rend compte aussitôt à ses supérieurs. L'officier revient alors parmi la foule et se met à crier qu'il faut rentrer car les Allemands vont arriver. En cinq minutes, le bourg se vide. Il ne reste plus qu'une poignée de parachutistes et de maquisards qui, aussitôt, prennent leurs dispositions. Un tas de grosses pierres est disposé au pignon des Le Cam. Il abritera un fusil-mitrailleur. Un autre fusil-mitrailleur est placé au bas du bourg, sur la route de Bourbriac, un troisième dans le jardin de Job Fourdan vers Lanrivain. Dans la soirée, les maquis environnants renforcent la garnison. Je ne saurais dire avec exactitude à quelle heure commencent les coups de feu. De toute façon, c'est à la nuit tombante. Une compagnie d'Allemands stationnée à Saint-Connan a pris la route pour rejoindre Brest. Un petit groupe d'hommes résolu va barrer la route à deux cents soldats aguerris.

Les charrettes hippomobiles descendent la côte de Kerambouler. Elles suivent les soldats qui marchent sur deux colonnes. Sur les deux premières charrettes se trouvent MM. Lavenan et Gorréguès, deux habitants de Saint-Connan. Ils seront tués dès le début de l'engagement.

Soudain, les armes crépitent. Les rafales de fusils-mitrailleurs et de mitraillettes Sten font un fracas énorme, aidés des fusils anglais Lee Enfiels et des M1 américains. Les Mauser répondent.

Le fusil-mitrailleur de la route de Magoar, posté d'abord derrière un tas de fagots à l'entrée du bourg, est servi par un jeune patriote du nom de guerre « Prosper ». Avec lui, se trouve le capitaine Jégou, de Locquenven. Césaire Le Coënt, le barde Mab Loiz de Kerien écrit, le 24 août 1944 : « C'est lui (Jégou) qui fut le principal auteur de l'exploit de Kerien : blotti contre un tas de fagots à l'entrée du chemin qui vient de Magoar, il décima le convoi allemand dont huit seulement (y compris deux prisonniers) resteront aux mains des nôtres. »

Les Allemands commencent une manœuvre d'encerclement du bourg. Ils arrivent à la départementale 8 au Sud, en direction de Lanrivain. Le fusil-mitrailleur tire d'abord du jardin où il se trouve sur des Allemands qui progressent dans le chemin creux près de notre jardin, puis se replie à l'entrée de notre cour. Trois grenades allemandes explosent dans notre jardin, faisant vibrer les casseroles. Une courte rafale de fusil-mitrailleur. Quelqu'un crie : « Tu l'as eu ? » Blessé, un soldat allemand réussit à se traîner dans un champ où, toute la nuit, il crie sa douleur. Ma mère, pour nous rassurer — nous qui sommes des enfants —, dit qu'« il s'agit sûrement d'un chat. » Puis on n'entend plus de coups de feu. Une fusée a averti les Allemands qu'ils devaient se replier. Plusieurs caisses de munitions explosent, car, avant de se retirer, les Allemands ont incendié les charrettes devenues inutilisables : certains chevaux ont réussi à se défaire de leurs harnais et à s'échapper. D'autres ont été tués dans les brancards. Plusieurs hommes sont morts : un patriote de Penvenan, les malheureux otages Gorréguès et Lavenan, et Alexandre Le Moal, couvreur à Lanrivain, tué d'une balle dans la tête alors qu'il servait de pourvoyeur au fusil-mitrailleur de la route de Magoar.

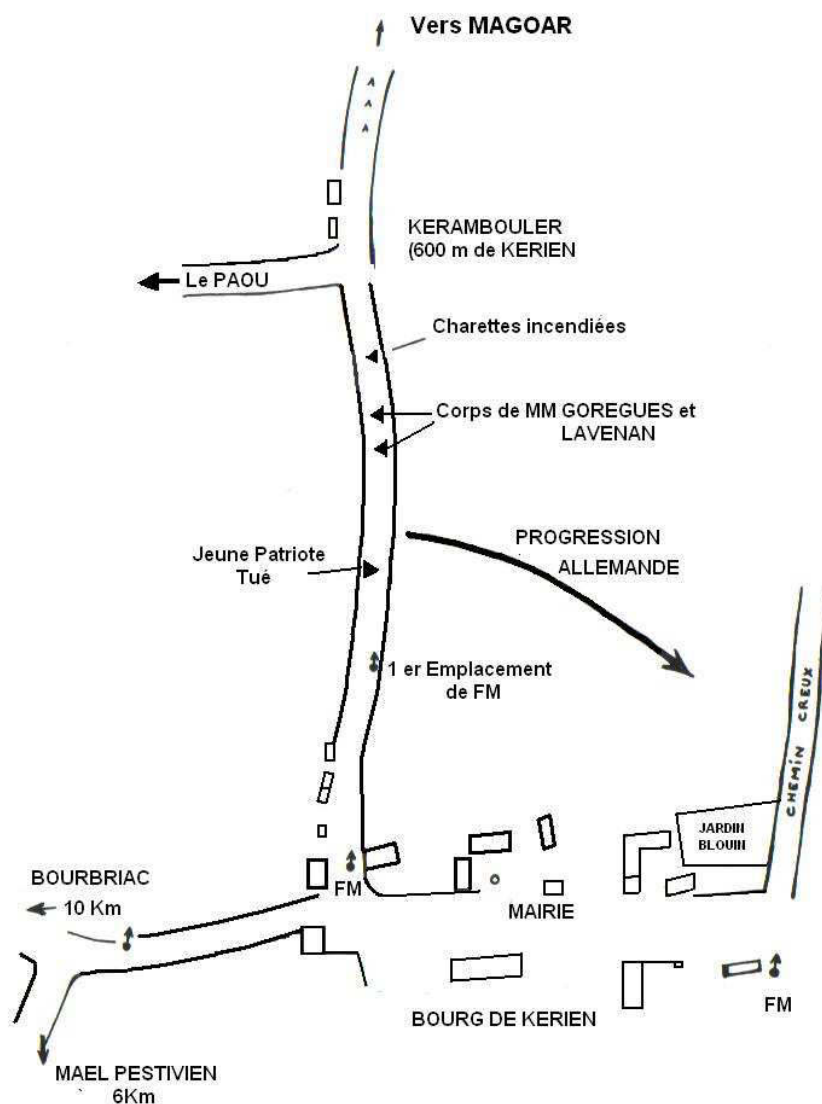
C'est alors que les Allemands se dirigeaient vers Kerien que plusieurs hommes de Magoar, les prenant pour des Américains, sont allés au-devant d'eux en brandissant un drapeau tricolore. Un officier allemand se saisit du drapeau, en casse la hampe et le piétine. Comprenant alors leur méprise, les gens se dispersent.

Charles Le Floc'hic, dans sa joie de fêter les nouveaux arrivants, les accompagne sur une centaine de mètres. Il se rend alors compte de sa méprise et bondit dans un champ où il se fait abattre.

Le lendemain du combat, un lieutenant allemand venu se rendre aux Américains se tire une balle dans la tête lorsqu'il se rend compte qu'il va avoir affaire aux maquisards. Plusieurs jeunes Allemands agonisent dans la grange de Pauline Jouan.

Césaire Le Coënt écrit encore : «60 morts et blessés, chargés dans les voitures, purent être transportés et échappèrent au contrôle des défenseurs.»

Le combat de Kerien marque la fin de l'occupation par les Allemands de notre pays d'Argoat. On ne verra plus désormais que les blindés de Patton et les centaines d'avions allant bombarder la poche de Lorient.



L'If

Un peu de botanique

Notre ambition, dans ce chapitre que nous voudrions le plus court possible, n'est pas de nous livrer à une étude scientifique de l'if, étude qui ne pourrait apparaître que pédante et rébarbative. Nous nous bornerons donc aux diverses particularités de cet arbre qui, avec le genévrier commun, est le seul conifère croissant spontanément dans notre région.

L'if se présente comme un arbre d'une dizaine de mètres de hauteur. Étant donné son extrême longévité, son tronc peut atteindre, et même dépasser, 10 mètres de circonférence¹. À part ce tronc souvent énorme, il se caractérise par un feuillage persistant d'un beau vert sombre qui n'est pas sans rappeler celui du « Cyprès funèbre », arbre avec lequel il a d'ailleurs d'autres analogies, comme nous le verrons plus tard.

Une autre caractéristique de l'if est sa toxicité. Des études, plus ou moins récentes qui ont été consacrées à cette question, il ressort que les feuilles et, à un degré moindre, les fruits et le bois, contiennent deux principes toxiques :

- la toxine qui s'attaque au bulbe ;
- la toxicatine, à action cardiaque.

Les équidés (chevaux, ânes ou mulets) sont les animaux les plus sensibles à ces deux poisons, dont l'ingestion entraîne une mort rapide. Il semble cependant que de tels empoisonnements soient très rares, la présence de vieux ifs près de lieux habités, jusque dans les cours de fermes, prouve que les fermiers ne redoutaient guère de tels accidents : sinon, les ifs eussent été abattus. Cette toxicité peut cependant être l'une des origines de la mauvaise réputation que l'arbre supporta durant l'Antiquité.

Il ne faut pas, d'autre part, que cette malfeasance de l'if cache son utilité. Il fut, en effet, fort recherché pour son bois rouge, dur, compact, imputrescible, facile à tourner. Bien des meubles, en particulier des coffres et des chaises, ont été fabriqués en bois d'if : ce bois qui servait autrefois à faire des affûts de canon et que la plupart des fermes bretonnes étaient tenues de cultiver à cet effet².

De plus, la beauté et la persistance de son feuillage, l'aisance avec laquelle, par la taille, on peut lui donner les formes les plus variées, en font une excellente plante de parc ou de jardin, seul ou en haie. À ce propos, il est à noter une remarque donnée dans une revue spécialisée, en ce qui concerne le bruit : il est possible d'affirmer qu'une plantation d'ifs de 5 à 3 mètres de hauteur peut former une protection phonique efficace.

Ce rapide aperçu technique ne doit pas nous faire oublier que l'if, dans notre région³, présente des localisations le plus souvent très précises. Nous allons maintenant nous attacher à un essai d'exploitation de ces localisations.

Les chapitres qui suivent sont loin d'être œuvre personnelle : ils sont souvent plus que largement inspirés par des études, des articles parus antérieurement. Que, cependant, l'on ne nous accuse pas de compilation, encore moins de plagiat. À notre connaissance, l'if n'a jamais constitué l'unique centre d'intérêt d'une étude qui se serait voulue complète, voire exhaustive. Si l'on met à part des articles scientifiques concernant ses caractéristiques botaniques et sa toxicité, on ne le trouve mentionné que dans des articles dont l'intérêt est tout autre. Il nous a paru dès lors souhaitable de réunir, en

¹ À cet égard, certains ifs sont célèbres : à Estray (Calvados), un if vieux de quelque 1700 ans présente un tronc de 9 mètres de circonférence. Celui de la Haye de Routot (Eure) atteint 12 mètres. Le record de longévité appartiendrait à l'if de Stowling (Kent, Angleterre), auquel on accorde l'âge respectable de 2500 ans

² Plus loin, nous verrons que la présence d'ifs devant les fermes peut fort bien avoir une autre origine, tout à fait différente.

³ Localisation : le Massif Armoricaïn, spécialement en Argoat pour la Bretagne.

une même plaquette, tout ce dont nous disposons à propos de cet arbre, qui a constitué et constitue parfois encore un élément caractéristique du patrimoine architectural de notre province, puisqu'il était le compagnon fidèle, voire indispensable, de nos chapelles et de nos calvaires.

Qu'il nous soit permis de citer ici M. Louis Marsille, ancien président de la société Polymathique du Morbihan, qui écrivait, dès 1938, dans une brochure sur la « Croix des Quatre Evangélistes », en Pleucadeuc⁴ : « *le souffle de mort qui a balayé la crête des Quatre Evangélistes, emportant la vieille chapelle, les ifs, renversant le calvaire, a anéanti encore la châtaigneraie voisine. Sur la terre nue s'amoncellent en désordre pierres, pailles et fagots. Le cadre apparaît désolé aux pèlerins et touristes de plus en plus nombreux-. Ne pourrait-on dégager au moins les abords immédiats du nouveau sanctuaire et du calvaire restauré et, par la plantation de quelques arbres, les replacer dans un cadre de verdure et de vie ?* » Et Louis Marsille d'opposer à ce triste spectacle « L'harmonieux ensemble heureusement conservé » à Saint-Barthélémy de Goray, lieu-dit de cette même commune de Pleucadeuc : « *la vieille chapelle disparaît sous les ifs séculaires, une croix à pignons et tribbes s'élève dans le petit cimetière qui l'entoure.* »

C'est donc en pensant apporter une modeste contribution à la protection de notre patrimoine culturel que nous nous sommes efforcés de réunir ici tout ce qui peut intéresser l'if, cet arbre, « actuellement menacé par bêtise, ou ignorance, peu à peu remplacé par des essences étrangères à la région »⁵.

⁴ Pleucadeuc est une petite commune du Morbihan, située à quelques kilomètres de Malestroit

⁵ Lettre de M. l'Architecte des Bâtiments de France (agence des Côtes-du-Nord) à M. le président du Cercle culturel du pays de Baud.

Malédiction et éternelle espérance⁶

Les Latins, peuple terrien, ne pouvaient pas ne pas remarquer la toxicité de l'if pour les animaux.

César va même plus loin :

« Catuvolcus, roi des Eburons, affaibli par l'âge et ne pouvant supporter les fatigues de la guerre ou de la fuite, s'empoisonne avec de l'if, arbre très commun en Gaule et en Germanie⁷. »

Les Eburons habitaient la Belgique orientale.

Faut-il voir dans cette toxicité l'origine de la mauvaise réputation que l'arbre garda pendant fort longtemps ? Son feuillage si sombre, si frais, a-t-il surpris des Méditerranéens épris de lumière ? Toujours est-il que les Romains, si prompts à voir quelque manifestation céleste dans une manifestation naturelle incompréhensible pour eux, firent de l'if un arbre de bien mauvais augure.

A en croire Pline et Virgile, il était dangereux de faire à son ombre une sieste, si courte soit-elle. Une aussi sinistre réputation ne pouvait faire de l'if qu'un symbole de la mort. Cependant, d'autres motifs peuvent expliquer la présence de l'if près des chapelles et dans les cimetières.

Cet arbre toujours vert, dont la longévité faisait reculer la naissance au temps des aïeux, qui résistait aux hivers les plus rigoureux comme aux étés les plus brûlants, en un mot, qui défiait le temps, ne pouvait que faire forte impression sur les hommes, esclaves du cycle annuel des saisons et conscients d'une fin prochaine.

« *Aux premières heures frileuses de novembre, où allez-vous veuves de Trégunc de Lantiec, de Nevez, de Trévignan ? A quel impossible rendez-vous sous les ifs ?* »

Xavier Grall

« Vu de Bretagne »,

Aux cimetières marins, journal Le Monde,

⁶ Certaines remarques de ce chapitre pourraient être étayées par des exemples précis. Cependant, pour ne pas alourdir l'exposé, nous renvoyons le lecteur au dernier chapitre, qui donne la nomenclature des ifs les plus remarquables du Morbihan, et de quelques autres.

⁷ César — *Guerre des Gaules*, livre VI, chap. 31

Les ifs des chapelles tréviales

« Nos mères dans le roide hiver des chapelles en priant Nos morts sous les croix et les ifs, rêvant... Adoromp holl ! Anna pedit evidomp ! »

Glenmor

Aussi, bien plus que le symbole de la mort, l'if devint-il celui de l'éternité ; et il ne faut pas dès lors, s'étonner de sa présence dans les cimetières chrétiens, où il représente « par son aspect toujours identique, la patiente attente fie la résurrection ».

Il ne faut pas non plus oublier son feuillage vert sombre, s'accordant parfaitement avec la tristesse et l'idée de recueillement qui caractérisent ces lieux de repos.

Sans parler des coutumes de nos voisins irlandais, qui déposaient des branches d'ifs sur le corps des défunts une fois couchés dans la tombe. Sans citer Shakespeare⁸, il nous suffira de noter que « l'arbre consacré des cimetières bretons est l'if. » Il n'y en a généralement qu'un par cimetière dans tous les pays.

On dit qu'il pousse une racine dans la bouche de chaque mort⁹.

Ajoutons, par ailleurs, que c'était une coutume, chez les anciens Bretons, de mettre des brins d'ifs à leur chapeau, du dimanche des Rameaux au jour de Pâques¹⁰.

Ce symbolisme de l'if explique maintenant la présence de l'arbre auprès de maintes croix de carrefour. Il fut, en effet, longtemps coutume de pratiquer des inhumations près des lieux sacrés, hors des cimetières. Certains textes viennent d'ailleurs confirmer cette affirmation. Ainsi, un édit de 1128, signé de Jean, évêque de Saint-Brieuc, fait défense d'enterrer les corps des défunts en dehors des lieux bénits,

notamment au pied des croix de carrefour¹¹. De même, l'usage d'établir, côte à côte, chapelle et cimetière explique la présence de l'if près de certaines chapelles, restées seules une fois le cimetière désaffecté.

De tout ce qui précède, faut-il déduire que l'if est un arbre essentiellement chrétien ? Ou bien, plutôt, les chrétiens n'auraient-ils pas « récupéré » d'anciennes coutumes, d'antiques croyances qu'ils auraient adapté à leur religion ?

La plupart des auteurs s'appuyant sur des faits irréfutables, penchent pour la seconde solution. Les études sur le druidisme — et on sait combien la survivance de certaines coutumes gauloises a contribué en Bretagne à l'éclosion d'un christianisme original — font apparaître, bien avant notre ère, l'importance de l'if. « Chacun des ordres représentés dans la classe des Sages avait pour emblème l'un des arbres de la forêt celtique.¹² » L'arbre sacré des Ovates est l'if, arbre modeste, sans ostentation, semblant perpétuellement réfléchir et méditer, dont l'éternelle verdure est le symbole de l'éternelle jeunesse de l'esprit ouvert à toutes les disciplines scientifiques.

Par ailleurs, le vert est la couleur de la vêtue rituelle des Ovates dont le champ d'investigation préféré est la nature.¹³

⁸ « My shroud of white, stuck ail with yew ! ho ! Prépare it ! »

« Mon blanc linceul, tout garni d'ifs ! Ho ! Préparez-le ! »

⁹ Anatole le Braz, *La Légende de la Mort*.

¹⁰ Sul ar Vleuniou, Sul al Lauré, *Dimanche des Rameaux*.

¹¹ Les conciles de Brague en 563, de Nantes vers 568 intervinrent déjà pour inhumer dans les sanctuaires puis autour et pour empêcher les abus.

¹² Nemeton : nevet en Argoat.

¹³ E. Coarer-Kalondan, *Le Druidisme*.

L'if au cimetière de Priziac (Morbihan)

(Comme dans de nombreux cimetières bretons en milieu rural)

*« Un petit cimetière entourant une église.
Des croix de bois, blancheurs sur la muraille grise.
Arbre de deuil, un if, l'if traditionnel
Lève ses grands bras noirs sur le bleu clair du ciel.
Il dit l'éternité, c'est l'arbre symbolique,
Aussi noble, aussi vieux que l'olivier biblique. »*

Madeleine Desroseaux « Heures bretonnes. »

Ainsi, l'if jouait pour les Ovates le même rôle que le bouleau pour les bardes et le chêne pour les druides. Le même ouvrage fait état d'une très ancienne coutume : « Autour du bûcher de l'équinoxe de mars, les filles, couronnées des premières fleurs de ce printemps, qui, dans nos régions, fleurissent un mois avant celui des autres, dansaient avec les garçons, agitant des branches d'ifs ou de buis, dont la verdure semblait lancer un défi aux feuillages pointant des bourgeons à peine éclatés. » A cette manifestation de joie populaire et printanière, fut substituée la fête des Rameaux, commémorant l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Mais les Bretons, toujours obstinés, ont gardé à cette solennité, son nom antique et païen : Sut ar Vleuniou (fête des fleurs).

On voit donc que l'if était déjà, chez les Gaulois, un arbre privilégié. (L'if est l'arbre sacré des Celtes planté au début décembre avant le solstice d'hiver.)

La présence d'ifs près des menhirs christianisés est une preuve moins nette. Il est, en effet, fort probable que l'if est postérieur au menhir et date au plus de la christianisation, ou bien des premières inhumations, le menhir jouant le rôle d'une

croix de carrefour. Plus intéressant, s'avère l'étude d'ifs «uniquement païens». Ainsi, quelques fermes morbihannaises et finistériennes montrent des ifs abritant des fours à pain, assurés ainsi d'une protection perpétuelle. De même, bien des écarts — nous les appelons villages — sont marqués par des arbres toujours verts, ifs, cyprès ou «sapins-croix», comme on dit chez nous (Kruezen). Comment, d'ailleurs, ne pas retrouver ici le symbole de l'éternité qu'est l'if ? L'arbre et la maison, désormais unis, ne feront qu'un, tant que le clan vivra.

Notons enfin que certains vont jusqu'à soutenir que Saint-Ivi, vénéré dans bien des paroisses bretonnes, a pris la succession d'un Dieu de l'If (en breton, Iviri).

De cette étude, malheureusement trop sommaire, il ressort que l'if, qu'il soit utilisé à des fins païennes ou dans des perspectives religieuses, est l'arbre de l'éternité. L'arbre qui porte en lui l'espoir que l'homme a toujours eu de ne jamais disparaître tout à fait, que ce soit dans sa descendance, son œuvre ou sa résurrection finale. Et l'importance que cet arbre eut dans notre province va être révélée par la curieuse histoire qui suit.

L'if de l'enclos paroissial de Pommerit-Le-Vicomte



- 10 m 30 de circonférence à 1 m du sol
- Entre 15 et 18 mètres de hauteur et fortes ramures.
- Age entre 1500 à 1800 ans.
- Sans doute le plus vieux des arbres des Côtes d'Armor.
- A côté un bel if verdoyant.
- Cet if a été classé parmi les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque par arrêté du ministère.

Cet if date d'avant l'émigration bretonne ou du moins dès les premiers arrivants. C'est au milieu des basquets d'ifs ou riveaies et au pied de ce vénérable if presque bimillénaire que les chrétiens nouveaux arrivants ont construit leur premier édifice en bois et couvert de végétal. C'est, sans doute là, après les celtes amoureux de l'if, qu'ils créent leur première communauté chrétienne — bien avant la dédicace à Notre-Dame.

Le parlement, l'évêque et les ifs¹⁴

Curieuse histoire que cette petite « guerre » qui opposa, dans la première moitié du XVII^e siècle, les pouvoirs temporel et spirituel de notre province. Querelle pourtant assez importante pour justifier sa « montée » à Paris, au Conseil du roi, et qui, outre qu'elle est assez symptomatique de l'état d'esprit des relations entre les gouvernants de la Bretagne, pose quelques problèmes historiques assez intéressants.

De 1622 à 1640, la plupart des provinces françaises furent secouées par une série d'épidémies dont la nature demeure mystérieuse : les documents se contentent de parler de peste, ou — encore plus simplement — de contagion. A parcourir les registres des délibérations municipales et plus encore ceux

de l'état-civil, on demeure atterré de l'hécatombe que ces épidémies provoquèrent. Deux exemples suffiront à prouver ces faits : si l'on en croit une délibération municipale de Vitré, il ne restait plus, en 1631, que 20 — nous disons bien vingt — personnes dans la ville : tous les autres habitants étaient morts ou avaient fui ! A Retiers, gros bourg proche de Rennes, que nous retrouverons plus loin, il y eut, en 1639, 274 décès pour 61 naissances¹⁵, pour le seul mois d'octobre, on fit 90 sépultures ! On dû même, en bien des paroisses, ouvrir de nouveaux cimetières.

Le danger n'empêchait pas l'évêque de Rennes, Pierre Cornulier, d'effectuer ses visites pastorales. Et c'est au cours de l'une de ces tournées qu'il prit une décision pour le moins curieuse : il ordonna de faire arracher tous les ifs plantés dans les cimetières !

Le texte des prescriptions épiscopales, dont, d'ailleurs, les premières furent données verbalement, ne nous est pas parvenu. Nous en retrouvons cependant trace dans une remontrance du Parlement de Rennes, en date du 29 août 1636 :

¹⁴ . Ce chapitre est très largement inspiré d'un article de M. Bourde de la Rougerie, paru dans le Bulletin de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine, en 1930.

¹⁵ Il est possible que, étant donné la situation, le nombre des naissances ait été moins élevé qu'à l'ordinaire. Mais ce nombre de 61 conduit à penser que la population de Retiers s'élevait à quelque 1500 âmes. Dès lors, la mortalité serait élevée en cette année normale. On comprend l'angoisse de la population qui ne voyait d'autre recours qu'en la protection céleste, comme en témoigne le grand nombre des autels consacrés à cette époque à Saint-Roch et Saint-Martin, les deux saints invoqués contre la peste.

« ... *Le Révérend Evêque de Rennes, en faisant ses visites, a ordonné que tous les ifs seraient ostés et déracinés des cimetières*¹⁶. » D'autre part, l'évêque lui-même consigna par écrit l'ordonnance « rendue sur la remontrance à lui faite par plusieurs recteurs, le 15e "may" 1636, par laquelle est fait itératif commandement aux trésoriers et fabriciens¹⁷ de chacune des paroisses du diocèse où se trouveront des ifs plantés dans les cimetières, les faire abattre et procéder à la vente d'iceux au profit de ladite fabrique, faute de quoi lesdits cimetières demeureront interdits. »

On voit que l'évêque ne badinait point et tenait à ce que son ordre fût exécuté : l'interdiction d'un cimetière était, en effet, chose trop grave pour que les paroissiens n'en tinsent pas compte.

Nous voici arrivés à la première obscurité de cette anecdote. Qu'avaient donc fait au bon évêque ces malheureux ifs qui, jusqu'alors, de temps immémorial, avaient été les sombres gardiens du repos des défunts ? Car c'est une guerre acharnée que Pierre Cornulier avait déclarée aux ifs, puisqu'une seconde remontrance du Parlement, datée du 18 novembre 1636, porte mention que l'évêque a renouvelé l'ordre d'abattre les ifs « à cause que les personnes s'en servaient à mauvais usage ».

Qu'était-ce donc que ce mauvais usage dont l'évêque eu connaissance ? Avouons que nous en sommes réduits aux conjectures — aucun texte ne nous venant en aide.

Les croyances populaires relatives à des propriétés singulières de l'arbre ne pouvaient guère influencer l'homme instruit qu'était Pierre Cornulier. La toxicité de son feuillage ne pouvait être gênante dans un cimetière.

¹⁶ Le texte intégral de cette remontrance sera donné plus loin.

¹⁷.. On appelait fabrique, l'ensemble des personnes nommées par l'évêque pour administrer les biens d'une église déterminée. Les membres ecclésiastiques de cette fabrique s'appelaient marguilliers. Les membres laïques étaient des fabriciens. Créées en 1311, les fabriques disparurent sous la Révolution pour renaître, après le Concordat de 1801, sous une autre forme. Elles disparurent définitivement en 1905, lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, remplacées par des associations culturelles dont les structures ne furent généralement pas mises en place.

Bien plus, la croyance qu'on avait que le parfum de ses feuilles faisait mourir les rats, ces propagateurs de la peste, ne pouvait que renforcer la culture de ces arbres qui en purgeait le pays.

Peut-être, dans cette époque troublée, certaines pratiques superstitieuses, vestiges du paganisme, avaient-elles retrouvé toute leur vivacité¹⁸. D'autre part, on sait que, quand la crainte du lendemain est vive, la natalité a tendance à diminuer, selon un processus inconscient et parfois même par la volonté des couples. Or, on attribuait aux décoctions de feuilles d'ifs, des vertus abortives.

Les raisons profondes de l'évêque demeurent donc pour nous une énigme. Mais, quelles qu'elles soient, Pierre Cornulier combattit les ifs avec une rare énergie. Là encore, les délibérations du Parlement de Bretagne nous fournissent des renseignements précis. L'évêque alla jusqu'à interdire les recteurs et à excommunier les marguilliers¹⁹ qui n'obtempéraient pas. Il alla même encore plus loin. Dans la nuit du 4 au 5 avril 1637, il envoya ses domestiques déraciner l'if de l'église Saint-Martin de Rennes, sa propre paroisse.

Au cimetière

« If, qui sur le ciel bleu tendre Dresses ton dur et noir profil, Austère gardien de nos cendres, Ton secret, dis-mois, quel est-il ? »

Jean Veyraques

¹⁸ Sulpice Sévère parle d'un «pin» planté près d'un ancien temple, que les fidèles allaient encore adorer au temps de Saint-Martin. Mais nous sommes là, plus d'un millénaire avant l'affaire qui nous occupe et le temps avait dû effacer la plupart, sinon la totalité de ces survivances du paganisme

¹⁹ Le Parlement, si chatouilleux sur tout ce qui touchait ses prérogatives, ne pouvait accepter l'ordonnance de Pierre Cornulier. Mais il y a bien plus, car le procureur général avance un second motif d'intervention : les ifs ont été plantés sur ordre des ducs de Bretagne «pour bonnes considérations».

De tels agissements, de la part de l'évêque de Rennes, ne pouvaient laisser indifférent le Parlement de Bretagne. Outre l'habitude qu'avait la Cour de protester contre les décisions des autorités civiles ou religieuses, il est permis d'estimer que l'évêque commettait un abus de pouvoir — les arbres dépendaient du temporel, et non de la juridiction épiscopale. L'évêque ne pouvait ordonner une coupe de bois, si peu importante qu'elle fût, et les marguilliers ne pouvaient exécuter l'ordre donné sans une autorisation du Parlement, tuteur de tous les «généralx de paroisse» de Bretagne. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que, dès le 29 août 1638, le procureur général, Gilles Huchet de la Bodoyère présentât à la Cour une première remontrance : «Le révérend évêque de Rennes, par une entreprise de juridiction et attentat à la juridiction séculière, en faisant ses visites, a ordonné que tous les ifs seraient ostés et déracinés des cimetières, lesquels y avaient esté, par ordonnance des ducs de cette province, de longtemps plantez pour bonnes considérations.»

Nous voici donc en pleine lutte du spirituel et du temporel. Et ces «bonnes considérations» posent un second problème. Nous n'avons pas l'ordonnance ducale, mais il est fort possible qu'elle ait réellement existé. En effet, on peut penser que la Bretagne et l'Angleterre, qui eurent souvent des relations étroites, sinon amicales, eurent, à l'égard de l'if, une même politique.

Or, on connaît une ordonnance du roi Edouard 1^{er} d'Angleterre (1271-1307) précisant de planter des ifs dans les cimetières pour protéger les églises contre les grands vents. Bien plus, dans les deux régions, l'if constituait une matière première remarquable pour la fabrication des armes. Qui ne connaît l'extraordinaire efficacité des arcs en bois d'if des fameux archers gallois durant la guerre de Cent Ans ? On peut aussi conjecturer que les ducs de Bretagne aient encouragé la culture d'un arbre bien utile.

Cet « attentat » à la juridiction séculière

et ce mépris des « bonnes considérations » expliquent la lutte que se livrèrent l'évêque et le Parlement. Pierre Cornulier porta l'affaire devant le Conseil du roi, qui jugea que l'évêque n'avait pas outrepassé les droits et les devoirs de sa charge. Fort de sa victoire, l'évêque put faire abattre quelques malheureux ifs, comme à Cuitré, où la vente des quatre ifs du cimetière rapporta la modeste somme de douze livres. Mais, le 18 novembre, le Parlement contre attaqua en appuyant une seconde remontrance par la nomination de deux conseillers, Jacques Deyau et Bertrand de Rosuyvinen, pour présenter au roi les motifs du précédent arrêt. Par ailleurs, l'évêque rencontrait une certaine résistance qu'il n'avait vraisemblablement pas escomptée, celle d'une population attachée à ses arbres millénaires, par ailleurs prise entre deux feux.

L'exemple de Retiers est particulièrement significatif. A Retiers, en effet, le seigneur Jean du Hallay et les marguilliers, Pierre Le Ralle, Robert Marcel et François Harel, n'osèrent enfreindre les défenses du Parlement bien que, le 8 octobre 1636, l'évêque eût, au cours de ses visites, interdit le cimetière et défendu au clergé d'y faire les processions accoutumées, jusqu'à ce qu'on eût abattu les deux ifs qui s'y trouvaient.

Pour suivre cette affaire de Retiers, nous ne disposons que d'une chronologie et d'un texte. Voici tout d'abord la chronologie :

8 octobre 1636 : interdiction totale du cimetière ;

20 avril 1637 : arrêt du Parlement de Bretagne admettant la requête des habitants, allant même jusqu'à donner des ordres aux prêtres au sujet des processions ;

24 août 1637 : reprise des inhumations²⁰ ;

1^{er} décembre 1637 : abattage de l'if et levée de l'interdiction.

Quant au texte, il a trait à cette levée

²⁰ Durant ces dix mois, les habitants de Retiers durent enterrer leurs morts dans l'église. Les marguilliers affirmèrent que plus de 400 défunts y furent inhumés — bien que l'on fût en période d'épidémie — c'est tout de même beaucoup.

d'interdiction ; il se trouve en marge des sépultures de Retiers. « *Le premier jour de décembre 1637, l'if, qui était dans notre cimetière, fut abattu par commandement de Monseigneur Pierre Cornulier, évêque de Rennes, suivant l'arrêt obtenu par lui au Conseil, et, par conséquent, l'interdiction dudit cimetière levée.* » Notons que le recteur parle de l'if ; il n'en restait plus qu'un ! On peut donc imaginer la démarche suivante : durant l'hiver 1636-1637, les habitants de Retiers, las de l'interdiction du cimetière, eurent recours au Parlement, qui s'empressa de leur donner raison. Mais il fallait tout de même attendre la décision du Conseil du roi. Aussi, dans l'espoir de se mettre en règle avec l'évêque, sans désobéir complètement à la défense du Parlement, les habitants sacrifièrent-ils l'un de leurs ifs. Bel exemple de décision politique, ménageant l'une et l'autre des parties !

D'ailleurs, l'évêque, peu sûr de son fait, dut entériner ce louable abattage et, sans lever l'interdiction du cimetière, toléra que l'on y inhumât les défunts. Mais, comme à l'automne 1637, il obtint gain de cause, une nouvelle fois, au Conseil du roi ²¹. Pierre Cornulier put exiger l'abattage du second if.

Quelle eût été l'issue de cette querelle où, à la fin de l'année 1637, l'évêque semblait prendre l'avantage ? Nous ne savons rien de l'année 1638. Quelques ifs subirent sans doute le même traitement que ceux de Retiers. Heureusement, pour ces malheureux arbres, Pierre Cornulier mourut le 22 juillet 1639 et son ordonnance tomba dans l'oubli.

L'if dans la toponymie

Les anciens ont fait à l'if une fâcheuse réputation... *Ses feuilles tuent les chevaux qui les mangent... Leur suc servait aux Gaulois pour empoisonner leurs flèches... Cativulcus, roi de Eburons, en but le suc pour se donner la mort... Les émanations de cet arbre en fleurs font fuir les abeilles... Ses fruits donnent la*

diarrhée... Voilà ce que des auteurs d'autrefois ont écrit, peut-être en exagérant un peu. Il y a encore des ifs dans nos campagnes. Jamais on n'a entendu dire que les chevaux aient été tentés par leur feuillage.

En dépit de cette réputation, l'if est populaire. Ou plutôt il l'a été. Sans parler de son effet décoratif dans les parcs, chacun sait qu'il n'était pas autrefois de cimetière sans cet arbre toujours vert qui symbolise l'immortalité.

Aujourd'hui, qui se soucie de planter des ifs ? Il faudrait attendre trop longtemps pour avoir le plaisir de les voir s'épanouir. On ne se donne pas non plus le temps de planter, à défaut d'if, cet autre arbre symbolique qu'est un certain sapin, celui que dans nos campagnes on appelle Ergroezenn (sapin-croix). Il sert encore de repère pour beaucoup de villages morbihannais. La tradition a été jusqu'à notre oublieuse génération, de le planter pour marquer la naissance de toute maison, et, souvent la naissance de tout nouvel habitant dans le village. Une jolie tradition, n'est-il pas vrai ?

Il n'est donc pas étonnant que l'if ait sa place dans notre toponymie. Le mot est d'origine celtique, assure-t-on généralement. En breton, on dit un ivinenn, un if, ivin ou ivineneu des ifs, ivinek, lieu planté d'ifs. Voilà pour aider à comprendre le sens des vocables que voici :

Kerivin : le village des ifs, à Ploermël, Noyal-Pontivy, ainsi qu'à Marzan et à Moréac où on écrit avec deux «r». A Crach, les actuels Kervin-Brigitte et Kervin-Locqueltas sont d'anciens Kerivin d'après le dictionnaire de Rosenzweig; Kernivinenn : village de l'if, à Bubry, Caudan, Melrand, Noyal-Pontivy, Plouay, aérodrome, hippodrome de Kernivinenn à Pontivy (Morbihan) et Bégard, Pommerit-Le-Vicomte et Coadout (Côtes-du-Nord); Pont-Nivino : pont des ifs, en Plouay, une halte entre Cléguer et Plouay bien connue des anciens clients du train départemental; Nivinéno : construction de en ivineneu en Saint-Tugdual ; Bodivino : le bois, le bosquet

²¹ Le Conseil du roi, néanmoins, ne lui alloua pas de dommages et intérêts contre les marguilliers de Retiers et l'imprimeur des Actes du Parlement.

d'ifs, à Noyal-Pontivy ;

Ecartons les Bodeven et les Bodeveno où semblent être en cause des gens qui se nomment Even ou Eveno, ainsi que Coeteven probablement, mais on est fortement tenté de retenir le Coet-Evenec de Landevant et le Coet-Evenec — avec deux «n» — de Languidic, peut-être certains Kervin, comme on l'a vu dans le cas de Crach.

II est bien connu que l'if breton est à l'origine de plusieurs patronymes tels Kerivin,

Nivinec, Yvinec, Livinec ou Le Ninivin, sans oublier Bodivit qui semble bien relever de la même famille.

Henri Maho (à suivre)

Hommages posthumes à Marc'harit Fulup
(Marguerite Philippe*, à Pluzunet).

A 38 ans, elle connaissait 200 chants de toutes sortes et 150 contes merveilleux et autres.

F.M. Luzel

«O Marc'harit, témoin suprême d'un vieillage Avec toi s'est couché sous l'if au noir feuillage
Tout un peuple de Dieux, de héros et de saints»

Charles Le Goffic de l'Académie française

Léon Durocher dans le poème «La cigale des brumes»
écrit en l'honneur de Marc'harit Fulup :
«La Bretagne des ifs funèbres des coteaux
Fleuris du ciel, du vent qui pleure sur la dune.
La Bretagne qui sonje et bâtit des châteaux
Dans les nuages émentés de clair de lune.»

Léon Durocher
«La cigale des brumes»
(Poème en l'honneur de Marc'harit Fulup)

Marc'harit Fulup, *Contes et légendes du Trégor*, Guy Castel,
éd. «Les Cahiers du Trégor», octobre 1989.

Auteur d'un travail remarqué sur l'If²², Henri Maho a poursuivi son enquête sur le terrain en Pays d'accueil de l'Argoat.

C'est dans ces circonstances qu'il a lui-même découvert à Moustéru un site surprenant, semble-t-il unique, en tous les cas jamais signalé.

Dans l'article qui va suivre, il apporte aux lecteurs de « Pays d'Argoat » ses constatations ainsi que l'interprétation qu'il en déduit.

²² Voir *Pays d'Argoat* n°13, premier semestre 1990

Un «nemeton» (bois sacré) à Moustéru ?

La Bretagne mystérieuse, celtique, cette terre du bout du monde, n'a pas terminé de nous étonner ni de nous livrer ses secrets, dans les profondeurs de ses sites et de ses paysages.

Le patrimoine naturel, non inventorié, livre son passé à celui qui sait l'aimer, le voir, le comprendre et l'interpréter ; souvenons-nous encore qu'il y a sur notre sol, du fond des âges, superposition de civilisations et de religions.

Moustéru. - Jusqu'en 19751 l'enclos paroissial du cimetière de Moustéru possédait, en bordure du mur de clôture, de part et d'autre de l'église, près de 20 ifs multi centenaires. Ces arbres étaient magnifiques : circonférence imposante, belle ramure de vert sombre du plus bel effet. Agréables à l'œil, ils magnifiaient le patrimoine religieux, protégeant en outre, par leur feuillage, les croix et les pierres tombales du soleil, de la pluie et du gel. Les fleurs dioïques aimées des abeilles et des guêpes, les arilles adorés par les gourmands turdidés (grives et merles) assuraient bruissements et piailllements suivant les saisons.

Cette essence -l'if²³-, présente dans les cimetières, chassait les miasmes et les microbes, par leurs racines, mais salissait aussi les tombes par la chute des arilles, fruit comestique succulent et médicamenteux. Ces salissures infligées aux monuments funéraires ont été cause de l'abattage des arbres, que des générations avaient cependant respectés.

A proximité du cimetière, dans le bourg de Moustéru, on remarque encore quelques ifs. Celui du talus de la propriété de la famille Guernévé dépérit. Ses branches sont rachitiques, la cime inexistante, il semble avoir été frappé par la foudre et ses racines sectionnées par l'élargissement de la route ; haut de 17 m, la circonférence du tronc est de 4 m. Son âge pourrait varier de 500 à 800 ans ; c'est le roi esseulé et vieillissant du bourg.

²³ If Ivinenn Kernivinen (nom de famille à Tréglamus, Guingamp, 1990).(village de l'if) Kernivinen Vihan et Kernivinenn Vras ou Vraz en Coadout.

Guern-Hervé possède aussi son if.

L'if de la propriété de Coatantiec est vivace avec une ramure luxuriante. Avec ses 2,3 m de circonférence, il peut avoir 350 ans au plus ; c'est le bouquet du village²⁴.

L'iveraie de Pédordel²⁵

En avril 1990, circulant sur l'axe Carhaix-Guingamp, je marquais un arrêt afin de mettre en fiche la croix de Laitous, croix écotée sortie de l'atelier Hernot, de Lannion. Du bord de la route où je me trouvais, j'aperçus à quelques distances une masse arborescente d'un vert sombre cernant quelques maisons vers lesquelles je me rendis aussitôt. A mon arrivée sur les lieux au village de Pédordel, grande fut ma surprise de découvrir un site unique planté de nombreux ifs.

La propriété où se trouve cette plantation a appartenu à la famille - Cousin, puis par mariage - de Coëtlogon du manoir de l'Isle en Moustéru (les bretonnants disent en «Enez») ; famille qui a émigré en Angleterre sous la Révolution (successeur des Kerleau).

Dans les parages de Pédordel, d'autres sites insolites m'ont été signalés. Au-dessus du lieu-dit «Park Justis» (altitude 210m) se trouvait un terrain «très muré²⁶» qui intriguait fort les voisins et les visiteurs. Ces vestiges ont été arasés lors du remembrement.

Tout près encore, se trouvaient la chapelle Sainte-Catherine aujourd'hui détruite, et aussi une parcelle entourée de haies de buis d'où l'on a extrait de nombreuses charretées de pierrailles. Cette parcelle existait-elle de la période romaine ou était-ce le placître de la chapelle ?

Pourtant, de toutes les curiosités, la plus étonnante est encore la plantation d'ifs de Pédordel (voir plan).

²⁴ Voir aussi une étude exhaustive des ifs des «villages de Moustéru» par l'auteur. En cours, les ifs des communes de la Bretagne, Normandie, France, Pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Nord.

²⁵ On trouve encore l'orthographe de Pendordel, Peudordel (acte notarié) ; Pédordel-Peurdordel en Plougouven (autres graphies Pendordel-Pleudordel, registre paroissial).

²⁶ Témoignage de M. Chermat, de Pédordel (Moustéru).

L'ivraie de Pédordel est plantée sur un plateau agreste au magnifique panorama sur Coadout, Ploumagoar, les bois de l'Isle²⁷ et Krec'h Kan (en Bourbriac).

Avant l'ouragan d'octobre 1987, c'est quelque 120 ifs mult centenaires qui poussaient ici sur une surface restreinte. Après les dégâts causés par cette tempête et l'abattage de quelques arbres trop proches de la maison, il demeure encore aujourd'hui environ 90 arbres en place.

Pédordel, un nemeton ? (clairière verte)

Arpentant le terrain lors de ma première visite, l'alignement des ifs suit un plan déterminé. La situation panoramique me révèle comme un éclair que je suis sur un site druidique, un temple planté d'ifs bien avant la Révolution française. Ce lieu-dit (ou ces parcelles) était-il à l'âge du fer un lieu sacré des Celtes ? a-t-il été planté par un homme connaissant à fond les concepts et le symbolisme des druides et des ovates ?

Chacun des ordres représentés dans la classe des sages avait pour emblème l'un des arbres de la forêt celtique. L'arbre sacré des ovates est l'if, arbre modeste, sans ostentation, semblant perpétuellement réfléchir et méditer, dont l'éternelle verdure est le symbole de l'éternelle jeunesse de l'esprit, ouvert à toutes disciplines scientifiques. Par ailleurs, le vert est la couleur de la vêtue rituelle des ovates dont le champ d'investigation préféré est la nature²⁸. De plus, le culte de l'if s'est longtemps pratiqué en Bretagne « Cette espèce convient aux arcs et aux flèches, on l'appelle vulgairement if (!..). Les habitants lui portent une telle vénération que les chefs bretons, sous la juridiction de laquelle est cette région, quand ils ont l'occasion d'y venir, se rendent d'abord à l'arbre pour adorer le Christ et n'entrent qu'après à l'église. Le roi Alain (Le Grand) avait coutume d'agir ainsi et disait que telle avait été la coutume de ses ancêtres.²⁹ »

Pédordel, le site

Avant d'aborder sa description, mentionnons-la découverte, dans la parcelle nommée «an Nervitig», au pied de l'if de l'entrée, d'un pied de statue en granit³⁰. Le site de Pédordel lui-même représente, selon mon hypothèse, une cathédrale naturelle arborée.

Le plan général comporte deux allées perpendiculaires à la croisée desquelles sont quatre beaux ifs. Ils peuvent figurer la base d'une tour avec leurs cimes s'élançant vers le ciel. Orientées vers les quatre points cardinaux, ces allées nous rappellent la croix et aussi la cérémonie druidique du «Korn Boud³¹» des gorsedd³². Nous avons là toute une signification préchrétienne et chrétienne.

Au bas d'une allée, à l'Ouest, deux ifs supposent l'entrée du site - le portail. Dans cette partie, manquent plusieurs arbres, ce qui n'altère cependant pas le plan général.

À l'autre extrémité, à l'Est, nous trouvons - dans la perspective de l'allée centrale - le chœur avec ses rochers «autels» ou «chaire à prêcher». Au Nord-Nord-Est, le transept se continuait (avant arasement des talus) par un chemin creux aux talus eux aussi plantés d'ifs.

Au Sud-Sud-Ouest, une belle rangée d'ifs avec un isolé laisse deviner le début d'une allée extérieure venant du vallon et de la source (Fontaine Sacrée). On accédait par là au temple ; parcours rituel figurant la montée du temps. Mentionnons qu'il existait sur ce trajet un escalier, hélas détruit !

La nef se termine par une suite de bas-côtés (allée d'ifs) tant au Nord qu'au Sud, déambulatoire ou lieu de circulation.

Ce site, finalement tombé dans l'oubli, est unique en Bretagne, en France.

Ici, c'est hautement un lieu, un temple, une église de prières, d'élévation de l'âme, de l'esprit, de recherche de l'absolu, de générescence

²⁷ Légende des combats entre les seigneurs de l'Isle et celui du bois de la Roche.

²⁸ Koarer Kalondan (druide).

²⁹ J.-C. Cossard, *Les Bretons de Nominoé*, p. 218.

³⁰ Ce pied a été remis à Yves de Bellaing.

³¹ Korn Boud «cor de guerre» ; trompe d'appel.

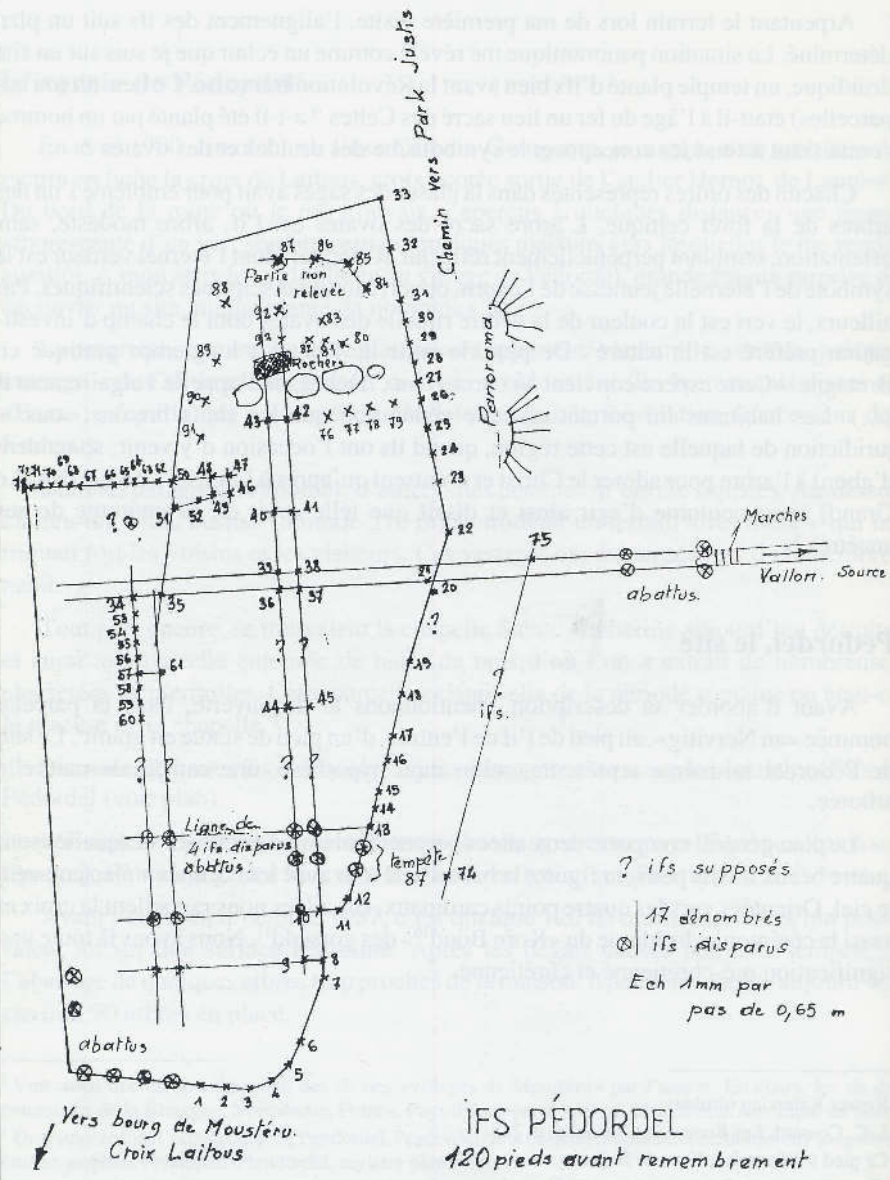
³² Gorsedd : assemblée annuelle des druides.



© Henri MAHO
(septembre 1990)

Toutes nouvelles opinions sur le site de Pédordel seraient les bienvenues. On peut correspondre avec l'auteur, qui a d'autres hypothèses sur ce sujet, à l'adresse de la revue.

Les ifs de Pédordel – 22 Moustéru
Tracé de l'existant.



? ifs supposés

| 17 dénombrés
⊗ ifs disparus

Ech 1mm par pas de 0,65 m

IFS PÉDORDEL
120 pieds avant remembrement

Emigrants d'Argoat... colons au Canada

En avril 1904, l'abbé Le Floc 'h, recteur de Magoar entraîna avec lui en Saskatchewan (Canada) au pays des Indiens, dans la grande prairie de l'Ouest canadien, un groupe de Bretons, dont deux familles de la région de Bourbriac :

- Jean-Marie Gallais et sa femme, née Jeanne Gautier qui habitaient une petite ferme à Restudo, en Saint-Péver ;
- Jacques Larmet et sa femme, née Marie Gautier (veuve en premières noces de Denis Creurer) qui habitaient à la Ville-Neuve en Bourbriac.

Il s'agissait de deux sœurs à Guillaume Gautier, mon grand-père, qui habitait à l'époque au Manoir de Toul an Golet, en Plésidy.

Jean-Marie Gallais fit plusieurs voyages en France, avant d'y revenir définitivement en 1922. Il mourut le 1^{er} juin 1939, à Saint-Péver. Il était âgé de 83 ans.

Jacques Larmet, qui ne parlait que le breton, à part quelques mots de français usuels, ne passa que quelques années au Canada. Atteint du mal du pays, il revint à Bourbriac.

Outre Jean-Marie et Jeanne, au départ de Saint-Malo, la famille Gallais comptait six enfants : Honoré, Albert, Joséphine, Victorine, Madeleine, Marie (fille aînée, entrée au couvent, resta en France). Le plus jeune de leurs enfants, le septième, Alexis, naquit au Canada en 1907. Afin de conserver la double nationalité - canadienne et française -, ce dernier vint faire son service militaire au 48^e RI à Guingamp. En septembre 1939, à la mobilisation générale, répondant à son ordre d'appel, il est incorporé au 248^e RI et participe à la campagne de France. Il échappe, avec quelques rares rescapés de ce régiment, aux camps de prisonniers, et se retrouve fin 1940 au pays de ses aïeux à Saint-Péver/Plésidy. Du fait de l'occupation allemande, il ne peut plus repartir au Canada et reste donc en Bretagne jusqu'à la libération, en 1944.

Grâce à lui, toute la famille fut au courant de l'épopée des pionniers qui, un matin d'avril 1904, quittèrent la Bretagne pour fonder, dans la grande prairie canadienne, une petite bourgade qui allait s'appeler Saint-Brieux (avec un «x», car les autorités provinciales de Saskatchewan ignoraient l'orthographe de Saint-Brieuc, avec un «c»).

La famille Gallais fut très prolifique. Jugez-en :

- Honoré épousa Marie-Yvonne Le Borgne et ils eurent 12 enfants ;
- Albert épousa Rosalie Ménard. Ils n'eurent qu'un enfant ;
- Alexis épousa Sylvia Demay. Ils eurent 4 enfants ;
- Joséphine épousa Gaston de Goesbriand. Ils eurent une fille ;
- Victorine épousa Elmer Hornby. Ils eurent 7 enfants ;
- Madeleine épousa Jean-Marie Tétreault. Ils eurent 10 enfants.

La famille Creurer-Larmet ne fut pas en reste :

- Joseph Creurer épousa Cécile Fagnou. Ils eurent 5 enfants ;
- Denis Creurer épousa Marie Boulanger. Ils eurent 9 enfants ;
- Alice Creurer épousa Arsène Gallais. Ils eurent 12 enfants ;
- Joséphine Creurer épousa Joseph Le Jan. Ils eurent 11 enfants ;
- Marie Creurer épousa Paul Sénécal. Ils eurent 7 enfants ;
- Maria Larmet épousa Jean Ferré. Ils eurent 11 enfants ;
- Régina Larmet devint religieuse chez les filles de la Providence, dont la maison-mère était à Saint-Brieuc (Bretagne).

Au total, les deux familles Gallais et Creurer-Larmet sont à l'origine de 14 enfants et 90 petits-enfants.

Lors de notre voyage à Saint-Brieux (Canada) en 1985, les soirées familiales se passaient à la salle des fêtes où se réunissaient 200 à 300 personnes. Les «cousins» habitant encore la commune de Saint-Brieux représentaient 82 personnes sur un total de 620 que comptait la commune. Inutile de préciser que parmi ces «cousins», les alliances font que les noms anglais, irlandais, roumains, etc. sont de plus en plus nombreux dans la famille. L'originalité de cette région, essentiellement agricole, est qu'on y trouve des communautés d'origines diverses : anglaise, irlandaise, hongroise, allemande, ukrainienne, dont les populations ont gardé les habitudes et les coutumes. Ces communautés essayent tant bien que mal de conserver leur propre langue, mais la langue officielle, enseignée et acceptée par tous, est l'anglais.

Voici l'histoire de ces pionniers telle qu'elle a été décrite¹ par Maurice Gallais².

La fondation de Saint-Brieux

La colonie bretonne de Saint-Brieux fut fondée en 1904 par Monsieur l'abbé Paul Le Floc'h et une poignée d'émigrants bretons qu'il amena avec lui. L'abbé Le Floc'h était un ancien recteur de Magoar (Côtes-du-Nord).

Le groupe quitta Saint-Malo le 1^{er} avril 1904 à bord du nouveau paquebot *Malou*. Il y avait en tout à bord 300 émigrants bretons qui venaient avec l'intention de s'installer dans diverses régions du Canada. Se trouvaient également à bord, 1200 « Terre-Neuvas », qui venaient à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la saison de pêche à la morue.

Parmi les passagers du *Malou*, il y avait aussi :

- Théophile Rudulier, né à Magoar en 1885. Il épousa Marguerite Boulanger. Ils eurent 3 enfants.
- Joseph Le Jan, de Locarn, fit le voyage sur le *Malou* en 1904, il épousa Joséphine Creurer. Ils eurent 11 enfants.
- Louis Le Moigne, de Bulat-Pestivien (1909) mort en 1917 à Saint-Brieux.
- Yves Mazévet, de Ploumagoar (1904) revint et s'installa à Jersey.
- Yves Ollivier, de Pont-Melvez (1904). En 1919, il retourne en France où il épouse Marie-Louise Allain. Revint à Saint-Brieux en 1920.
- Philomène Le Gall, de Callac (1910) s'est mariée à Saint-Brieux à François Thébaud. Ils eurent 3 enfants.

Le paquebot *Malou* appartenait à un armateur marseillais, M. Eugène Salles. C'était son premier voyage et c'était également l'inauguration d'une nouvelle ligne transatlantique de Bordeaux à Halifax. Son port d'attache était Marseille et pour le premier voyage seulement il faisait escale à Bordeaux et à Saint-Malo ; pour les voyages suivants, il ferait escale à Bordeaux uniquement. Le navire était à peine achevé, les passagers de 3^e classe à l'entrepont ne disposaient pas des commodités les plus élémentaires et ne bénéficiaient d'aucun confort.

D'après les comptes rendus d'un voyageur, les gens étaient traités comme du bétail. Les repas étaient servis dans des plats pour dix personnes. Comme il n'y avait ni table ni banc, les plats étaient posés à même le plancher et chacun venait se servir tant bien que mal, comme il le pouvait. On le voit, les émigrants n'étaient guère choyés.

¹ Sources d'informations : cahiers des procès-verbaux du conseil de la municipalité du Lac Lenore et du conseil du village de Saint-Brieux ; archives provinciales/Régina, Saskatchewan ; ministère de l'Agriculture/Régina ; archives du ministère des Postes/Saskatoon et Ottawa ; *Réminiscences d'un pionnier* ; archives paroissiales ; histoires de famille soumises par écrit ou en conversation avec les auteurs.

² Né à Saint-Brieux en 1920. Actuellement en retraite, il se perfectionne en langue bretonne, qui était sa langue maternelle, en lisant l'unique exemplaire du livre *Bue: ar Sent (Vie des Saints)*, emporté dans les bagages de ses parents en 1904.

Après avoir essuyé quelques tempêtes, le *Malou* arriva le 15 avril à Saint-Pierre-et-Miquelon, où les marins pêcheurs débarquèrent, ce qui laissait plus d'espace aux émigrants. Le *Malou* fut contraint de séjourner à Saint-Pierre pendant six jours, le port étant bloqué par les glaces. Pendant les premiers jours, les jeunes gens se divertirent en courant et sautant sur les banquises, mais ils se lassèrent vite de ce jeu. Saint-Pierre n'étant qu'un petit village avec peu de divertissement, ils restèrent à bord mêmes, où la vie commençait à leur paraître monotone. Enfin, le 21 avril, le *Malou* quitta Saint-Pierre pour se rendre à Halifax où il arriva le 23 avril. Les immigrants passèrent la journée du 24 avril à Halifax et le lendemain 25 avril, prirent place à bord des wagons de chemin de fer à destination de Winnipeg et Saskatoon. Il me faut dire en passant un mot sur les wagons de chemin de fer mis à leur disposition. Equipés de banquettes en bois, ils étaient ouverts d'un bout à l'autre, contrairement aux wagons compartimentés d'Europe. Un poêle à chaque bout servait en même temps à réchauffer le wagon et à faire cuire les aliments des voyageurs. Ceux-ci étaient responsables de leur nourriture qu'ils pouvaient se procurer aux quais des gares pendant les arrêts du train.

Enfin voilà nos braves colons installés dans le train pour la dernière étape. Tous croyaient toucher au but de leur long périple, mais ils n'en étaient pas encore à la fin de leurs peines. A leur arrivée à Qu'appelle³ le 29 avril, les agents de la ligne de chemin de fer leur annoncèrent qu'ils devraient y séjourner pendant plusieurs jours. L'inondation provenant de la fonte des neiges avait provoqué la rupture de la voie ferrée ; impossible donc de se rendre à Saskatoon et à Régina. Or, à Régina, il n'y avait plus de place pour accommoder les émigrants. Les wagons de chemin de fer firent donc fonction de chambres d'hôtel et les gens prenaient leur repas à l'hôtel du village où ils étaient nourris aux frais de la compagnie. Ils furent contraints de séjourner à Qu' appelle pendant douze jours. Le douzième jour, une locomotive vint les chercher et les conduisit à Régina où ils passèrent la nuit. Le lendemain, le train les emmena vers Saskatoon, qu'ils ne purent atteindre car la crue du printemps avait emporté le pont du chemin de fer sur la rivière Saskatchewan. Arrivé à quelques milles de Saskatoon, le train s'arrêta, les voyageurs descendirent et prirent place dans des charrettes et diverses voitures à chevaux qui les emmenèrent à la rivière, qu'ils traversèrent dans de petites embarcations. En gare à Saskatoon, ils eurent à peine le temps de jeter les bagages dans les wagons de marchandises et d'y monter que le train démarra.

Quelques heures plus tard les colons arrivèrent à Prince Albert⁴, fatigués et rompus, et d'aucuns jurèrent qu'ils n'iraient pas plus loin. Pour comble de malheur, il pleuvait et le temps maussade et gris n'était pas pour remonter le courage de nos pauvres colons.

Ceux-ci furent reçus à bras ouverts par Monseigneur Pascal qui fit son possible pour les héberger et les nourrir aussi bien que ses moyens le lui permettaient. Ils demeurèrent ainsi une semaine entière à Prince Albert où ils se remirent des fatigues de leur voyage. Puis, frais et dispos et ne voulant pas abuser des bons soins de Monseigneur, ils manifestèrent leur hâte de se rendre sur les lieux où ils devaient s'établir. Le père Adrien Maisonneuve O.M.I. de Flett's Spring vint les chercher pour les conduire à leur destination. La nouvelle colonie n'était que de la brousse et ne portait pas encore de nom. Le bureau de poste le plus proche étant celui de Flett's Spring situé à quelque 25 kilomètres de distance, l'adresse postale des nouveaux arrivants sera pendant un certain temps, «Flett's Spring, Saskatchewan, Territoire du Nord-Ouest».

Nos colons profitèrent de leur séjour à Prince Albert pour se procurer des chevaux et des charrettes, qu'on appelle wagons, et tous les articles indispensables pour affronter la vie de défricheurs dans la brousse. Notons que beaucoup d'entre eux, sinon la plupart, avaient emporté avec eux, de France, une variété d'outils (haches, marteaux, scies, varlopes, etc.), sans oublier des armes à feu (fusils de chasses, etc.) indispensables pour chasser le gibier.

³ Lieu-dit.

⁴ Prince Albert est à 3000 kilomètres du port de Halifax où ils débarquèrent.

Le 20 mai, ils se mirent en route, accompagnés d'un autre Breton, M. Yves Rallon, venu au Canada six mois plus tôt et qui avait déjà acquis une certaine expérience du pays. M. Rallon avait un wagon et une paire de chevaux et son expérience fut d'un apport inestimable dans les jours qui suivirent. Le trajet fut assez long et pénible. Comme c'était le printemps, la piste en maints endroits n'était qu'une vaste fondrière. Les *wagons* et les chevaux s'embourbaient à tel point qu'il fallait les décharger, transporter le tout à dos d'homme et les recharger plus loin. En d'autres endroits, ils durent, avec leurs haches, se frayer un nouveau passage dans les bois. Ils passèrent trois jours et trois nuits en chemin. La troisième nuit, ils couchèrent chez le père Maisonneuse à Flett's Spring. Le lendemain matin, avant de se mettre en route pour la dernière étape, ils achetèrent quelques provisions chez M. A.-B. Corbeil qui tenait un petit magasin dans sa concession à une distance de 1500 ou 1600 mètres de chez le père Maisonneuse. Dans la journée, ils passèrent la concession de Jean Comte qui était installé depuis l'année précédente et qui avait donc la distinction d'être le premier colon français établi dans la nouvelle colonie.

Enfin, le soir du 23 mai, ils arrivèrent à un endroit dépourvu d'arbres à l'extrémité sud du Nord-Ouest 25-42-21 Ouest 2 M, à proximité du lac Lenore. Ils nommèrent cet endroit «La Plaine» et le lendemain dressèrent la tente qui allait leur servir de base pendant qu'ils examineraient les terrains environnants et choisiraient leurs concessions. M. l'abbé Le Floc'h fit abattre le plus bel arbre qui se trouvait dans le bois tout près de la plaine pour y ériger une croix à la gloire de Dieu. Cette plaine n'existe plus, elle a été transformée en carrière de sable par la Compagnie des Chemins de Fer nationaux (CNR).

Les noms de ceux qui faisaient partie de ce premier groupe de colons sont les suivants : Denys Bergot, Mathias Buzit, Alexis Albert, Pierre Froc, Jean-Marie Gallais, Yves Rallon, François Rouault, Pierre Rocher, Jean Lucas, Yves Ollivier, Victor Quiniou, Théophile Rudulier, Yves Le Floc'h ainsi que l'abbé Paul Le Floc'h. Il est possible qu'il y en ait eu d'autres, mais ils ne se sont pas établis dans la nouvelle colonie.

Le père Maisonneuse, qui avait déjà plusieurs années d'expérience du pays, demeura avec les arrivants pendant quelques jours pour les aider à examiner les terres et à choisir leurs concessions. Il y avait un second groupe de colons qui n'était pas arrivé à «La Plaine». Ils étaient en chemin mais un accident en cours de route les en empêcha. Ils demeurèrent à Flett's Spring chez M. John Melville-Arthur où l'accident eut lieu. Dans ce groupe, il y avait François Fagnou et sa famille, Jacques Larmet et sa belle-fille Marie Creurer, Michel Fagnou, François Tinevez et François Bricquer. C'était ce dernier qui avait été victime d'un accident. Un accident tragique puisqu'il en mourut quelque temps plus tard à l'hôpital de Prince Albert.

Après avoir choisi leurs concessions ou homestead, les colons retournèrent à Prince Albert y faire enregistrer leurs prises de terrains. Ensuite, ils revinrent à «La Plaine» avec leurs familles qui demeuraient à Prince Albert. Ils passèrent quelque temps à «La Plaine» sous la tente, le temps de se construire un abri sur leurs concessions, et petit à petit, chacun rentra chez soi.

La vie de colons

Presque tous les colons qui venaient au Canada, qu'ils fussent de Bretagne, de Hongrie ou d'ailleurs, venaient pour une raison seulement : 64 hectares de terrain qu'on leur promettait gratis ou presque, puisqu'il n'y avait que 10 dollars de frais d'enregistrement. Le Floc'h, qui avait parcouru la Bretagne, donnant des conférences ici et là, faisait miroiter les avantages du Canada. Ce qu'il ne disait pas, c'est qu'il y avait terre et terre. Il ne parlait pas, ou si peu, des grandes distances à parcourir, sans route ni chemin de fer, ni des nuées de moustiques, ni du froid rigoureux de l'hiver canadien. Evidemment, 64 hectares de terrain paraissaient une superficie énorme à des gens habitués à travailler des exploitations beaucoup plus petites. On ne se tromperait guère en disant que la majorité des

immigrants avec l'intention de prendre un homestead étaient tout à fait ignorants des conditions qui les attendaient au Canada. En cela, les émigrants bretons de 1904 n'étaient pas différents des autres. L'auteur des *Réminiscences* d'un pionnier qui avait fait le voyage sur le Malou en 1904 décrit comment les colons s'imaginaient que Flett's Spring était un village semblable à ceux qu'ils avaient quittés en Bretagne. Quelques maisons, une église, quelques petits commerces, une école, un encore presque rien. Tout de même, en 1905, le chemin de fer atteignit Melfort qui se trouvait à 45 kilomètres du centre de la nouvelle colonie.

Les années 1904 et 1905 furent des années d'épreuves pour les Bretons. Comme ils étaient les premiers, il n'y avait personne sur place pour les conseiller. Ils durent tout apprendre « sur le tas ». Plus d'un d'entre eux sentit son courage fléchir et certainement plus d'un serait retourné au pays s'il en avait eu les moyens. Mais voilà, ils avaient tout vendu en Bretagne pour émigrer, et de l'argent, il en restait peu. Tout juste assez pour acheter quelques denrées nécessaires et des articles indispensables.

Tout restait à faire en cet été de 1904. Il fallait bâtir une maison, creuser un puits. Et encore, on ne trouvait pas toujours de l'eau ! Ceux qui avaient une vache ou un cheval devaient aussi construire une étable, faire du foin pour l'hiver, labourer un jardin. Ah ! l'hiver canadien ! Parlons-en, car s'il y avait quelque chose de particulièrement éprouvant pour les immigrants, c'était bien l'hiver, avec le froid rigoureux où les températures allaient jusqu'à moins 50°. Le plus pénible de l'hiver, c'est son interminable longueur : six mois au moins où il faut nourrir les bêtes au foin. Malheur aux imprévoyants qui n'avaient pas fait une provision suffisante ! Les bêtes crevaient de faim et cela est arrivé plus d'une fois, croyez-le. Plusieurs colons, une fois la maison bâtie, la femme, les enfants installés, s'en allaient chercher du travail ailleurs ; il fallait bien gagner quelques sous. Si les denrées n'étaient pas chères à l'époque, les salaires n'étaient pas élevés non plus. Un homme gagnait un dollar pour une journée de 10 heures, en moyenne.

Un cas typique est celui de M. François Rouault. Une fois qu'il eut bâti sa maison, il s'en alla travailler sur le chemin de fer en construction entre Prince Albert et Melfort. Mme Rouault n'avait pas de poêle pour faire la cuisine ; elle la faisait dehors. Elle faisait d'abord un feu, au-dessus duquel elle plaçait sa casserole ou sa marmite. Quand François Rouault revint à la maison à l'automne, il apporta avec lui un poêle acheté avec l'argent gagné en travaillant sur le chemin de fer. Le poêle servit à faire la cuisine et à chauffer la maison pour le premier hiver.

Plusieurs années s'écoulèrent avant que le colon n'ait quelque produit de sa terre à vendre. Comme il lui fallait de l'argent pour vivre et acheter l'indispensable au travail de la terre (bœufs, chevaux ou outils agricoles) il dû partager son temps entre le défrichage et les travaux de la ferme et un travail à l'extérieur qui faisait rentrer un peu d'argent. Ce n'est pas l'ouvrage qui manquait ; il pouvait travailler dans les scieries ou dans les chantiers de bois, creuser des tranchées pour des adductions d'eau et le tout-à-l'égout à Prince Albert ou à Saskatoon, ou encore sur les chemins de fer en construction un peu partout. Les salaires n'étaient pas très élevés, c'était un processus très lent que d'amasser quelques sous.

En plus du travail pénible de défrichage, le colon avait à redouter, en ces premières années, les désastres naturels, à savoir la grêle, les gelées, la rouille et la sécheresse. Combien de colons n'ont-ils pas vu toute leur récolte anéantie en une seule nuit par une gelée d'automne et cela pendant plusieurs années de suite ?...

En 1904, aux difficultés physiques, s'ajoutait également la souffrance morale de l'isolement, car les colons étaient assez éloignés les uns des autres. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la nouvelle colonie ne formait pas une communauté compacte, où tous les membres étaient assez rapprochés, ce qui aurait pu être d'un grand réconfort dans ces moments difficiles. A titre indicatif, si l'on prend la maison-chapelle comme repère central, la colonie s'étendait au Nord-Ouest à 10 kilomètres où se trouvaient Yves Mazevet et Jean Comte, à 9 kilomètres au Sud-Est où se trouvaient Jean-Marie et

Jean-Pierre Thébaud et à 10 kilomètres au Nord-Est où se trouvait François Tinevez. La principale raison était qu'en 1904 seules les sections à chiffres pairs étaient octroyées en homestead. Ce n'est que quatre ans plus tard, à l'automne de 1908, que les sections à chiffres impairs furent ouvertes à la prise de concession. Chacun se frayait une piste à travers bois et marais tant bien que mal pour entrer et sortir de sa concession.



Type de maison en bois de la première génération de colons.

D'après les témoignages de l'époque, l'automne de 1904 fut vraiment un bel automne et les journées ensoleillées ne présageaient pas le froid de l'hiver qui semblait si loin. Tout le monde avait entendu parler des rigueurs de l'hiver canadien, mais personne ne pouvait se rendre compte exactement de ce que c'était. Ils l'apprirent assez vite. Tout à coup, tout changea subitement : le vent se mit à souffler du Nord-Ouest et ce fut la neige et le froid. Comme tout le monde avait été très occupé cet été-là, personne n'avait songé à faire sa provision de bois de chauffage, tout au moins en quantité suffisante. Les colons durent donc, dans la neige et le froid, aller en corvée de bois. Ce n'est pas le bois qui manquait aux alentours, mais plusieurs n'avaient ni chevaux ni bœufs ni traîneau ce premier hiver ; ils durent donc porter leur bois sur le dos. Corvée assez pénible, on en conviendra. Il faut aussi se rappeler que les vêtements qu'ils avaient emportés avec eux de France n'étaient pas suffisamment chauds pour les protéger contre les rigueurs du froid canadien.

Durant l'été de 1904, les colons, pour s'approvisionner, devaient aller chez Corbeil à Flett's Spring à 15 kilomètres, au Nord de la maison-chapelle ou à Melfort à 45 kilomètres. Le bureau de poste se trouvait également à Flett's Spring à quelque 8 kilomètres plus loin que le magasin de Corbeil. Pour y aller, il n'y avait que des pistes infâmes. On peut croire qu'ils n'y allaient pas souvent.

Toutefois, à l'automne de 1904, M. Paul Boulanger, venu de Grande-Clairière (Manitoba) avec sa famille, ouvrit un magasin général près de la maison-chapelle, ce qui rendait les choses un peu plus faciles. Malheureusement, il ne put tenir le coup bien longtemps. Il n'y avait pas encore assez de monde pour faire vivre un commerçant, mais surtout, il y avait trop peu d'argent. M. Boulanger se vit contraint de fermer les portes de sa boutique et d'aller s'installer dans une ferme à Flett's Spring, sur l'ancienne concession du père Adrien Maisonneuve. Cependant, à l'automne de 1905 et à l'hiver de 1906, M. Adélar Corbeil, qui tenait un petit magasin à Flett's Spring, installa un petit établissement semblable chez François Fagnou à 2,5 kilomètres de la maison-chapelle. Pour une commission de 5% de la vente, la famille Fagnou s'occupa du comptoir. On pouvait y acheter les denrées principales : de la farine, des haricots, du riz, du sucre, du café, du sel ; quelques articles et vêtements de travail, des salopettes, des chemises, des chaussures, du tabac à fumeur et à priser, etc. Cette petite boutique fut d'un grand secours pour les colons. M. Corbeil ferma en 1911, date à laquelle il vendit sa terre et son échoppe à Flett's Spring. Toutefois, la colonie n'était pas sans magasin, car Pierre Rocher en avait

ouvert un dans sa concession, où se trouve le village actuel. Avec l'arrivée du chemin de fer en 1913, plusieurs autres furent construits dans la nouvelle agglomération.

Entre le moment où les premiers colons s'établirent dans leur homestead et celui où ils purent se nourrir de leurs propres produits, il y eut forcément un certain temps. Ils mangeaient surtout du pain, des haricots, du riz, du gruau d'avoine et des pommes de terre quand ils pouvaient s'en procurer. Pour la viande, tous les colons eurent plus ou moins recours au gibier : le lapin, la perdrix, le canard, etc., au lapin surtout. Des lapins, il y en avait en abondance. Pour les attraper, il suffisait de tendre un collet sur leurs sentiers. Il n'était pas rare d'en prendre six ou sept par jour. Les perdrix n'étaient pas sauvages non plus. Quand elles étaient dans les saules, l'hiver - car elles étaient friandes des bourgeons - elles se laissaient prendre par un collet fixé au bout d'un bâton. Au début de l'hiver, la chair du lapin n'était pas mauvaise, puisqu'il s'était nourri d'herbe tout l'été, mais vers le printemps, le lapin, qui s'était alimenté presque exclusivement d'écorce d'arbre pendant l'hiver, devenait presque immangeable. Bien entendu, aussitôt qu'il le pouvait, le colon tuait un cochon et se faisait une provision de lard salé. Plus tard, quand il commença à avoir quelques bêtes à cornes, une fois l'hiver arrivé, il pouvait tuer une bête et mettre la viande à geler, s'il la débitait en morceaux convenables. Il suffisait de la rentrer la veille pour qu'elle dégèle et le lendemain c'était un bon morceau de viande fraîche.

Visages de colons

Si les premiers colons de Saint-Brieux étaient des Bretons, il y eut par la suite d'autres colons venus d'autres régions de France : du Poitou, d'Auvergne, du Nord, d'Alsace-Lorraine, de Paris et même d'Algérie. L'immigration française s'est pour ainsi dire arrêtée net à la déclaration de guerre en 1914. Après, il n'est venu à Saint-Brieux que deux ou trois célibataires, qui se sont installés ; plusieurs sont passés par Saint-Brieux, y ont séjourné quelque temps, puis sont repartis. Les deux dernières familles françaises à venir s'installer à Saint-Brieux sont arrivées en 1952 et 1954 respectivement. Elles n'y sont plus depuis longtemps.

1908 marque l'installation du premier colon américain à Saint-Brieux. Parmi les Américains, il y avait des francophones et des anglophones. Les francophones, pour la plupart, étaient des descendants de Canadiens français qui avaient émigré aux Etats-Unis lors des grandes émigrations du Québec entre 1875 et 1880. La majorité des immigrants américains venait de l'Etat du Minnesota et cette immigration américaine dura à peu près de 1908 à 1920. Voici quelques noms de familles d'immigrants américains venus à Saint-Brieux : Lefèbvre, Corbeil, Houle, Carbonneau, Rhéaume, Buterrey, Harmon, Fradette, Bédard, Aubin, Baron, Piatt, June, Falconer, Piette, Champagne, Breton et Rice.

En 1911, arrive à Saint-Brieux le premier colon hongrois. De 1911 à 1918, plusieurs familles hongroises ont suivi. Parmi ceux qui sont venus à cette époque, citons des noms : Placsko, Kajner, Asztalos, Nagy, Laczko, Sabo, Varga, Bator, Langyel, Will, Farkas, Mudrik, Paulavitch, Schneider et Toth. Ces immigrants de 1911 à 1918 constituèrent la première vague d'immigration hongroise. Après la guerre de 14-18, quand l'empire austro-hongrois fut démembré, une deuxième vague d'immigration hongroise lui succéda. Ceux-là s'établirent à une quinzaine de kilomètres à l'Ouest du village de Saint-Brieux, sur des terres encore libres à l'époque uniquement parce qu'elles étaient de qualité médiocre, rocailleuses et accidentées. La majorité de ces colons hongrois a quitté la région.

Il y avait également à cet endroit, Little Moose Lake, quelques familles italiennes. Elles ont maintenant toutes disparu ou sont parties : les DiLiica, Pierangelli, Fincati, Porelli, Campigotto, Arditi et Cinflone. A l'Est de Saint-Brieux quelques Italiens s'étaient aussi établis : les Prêtes, Righi, Quaroni et Lucchini. Des descendants des familles Quaroni et Prestes sont encore dans la région.



Visages de colons : gens de Saint-Brieux travaillant dans les chantiers à Ruby Lake en 1910. De gauche à droite,

1^{er} rang : *François Buzit, Pierre Boissière, Honoré Gallois, Claude Guéguen, René Crozon :*

2^e rang : *Clément Coquet, Jos Crozon (père), Victor Quiniou, Julien Coëtmeur, Mathwin Coëtmeur ;*

3^e rang : *François Thébaud, Jean Guéguen, Jos L'Hénaff, Baribeau, François Migadel et Joachim Coëtmeur.*

Comment ont-ils choisi ces lieux ?

Si nos colons bretons sont venus s'établir à Saint-Brieux plutôt qu'ailleurs, ce n'était pas l'effet du hasard. L'endroit fut désigné comme lieu de colonisation par Monseigneur Pascal et l'abbé le Floc'h.

En 1903, M. l'abbé Paul Le Floc'h était venu faire un voyage dans l'Ouest canadien à Prince Albert où il s'était entretenu avec Monseigneur Pascal. Il était venu voir le père Maisonneuve OM1 établi à Flett's Spring et, ensemble, ils avaient parcouru la région à l'extrémité nord du lac Lenore.

Bien entendu, à cette époque, nos colons bretons n'étaient pas exigeants. Ils ne demandaient qu'un morceau de terrain suffisamment grand pour y bâtir une maison, de quoi nourrir quelques bêtes, récolter un peu de grain. Soixante-quatre hectares, même de mauvaise terre, leur paraissaient plus que suffisant pour leurs besoins. Les Allemands qui venaient tous des Etats-Unis étaient plus avisés et ils choisirent du meilleur terrain.

L'école de Saint-Brieux

En 1905, comme il y avait plusieurs enfants en âge de fréquenter l'école, il devenait impératif de fonder une école. Une pétition fut préparée et envoyée au ministère de l'Instruction publique pour demander l'autorisation de former un district scolaire. Elle fut reçue et approuvée par le ministère. Une commission scolaire fut mise sur pied et un emprunt de 800 000 dollars fut autorisé à la commission pour ériger un bâtiment d'école. Au lieu de construire un bâtiment, la commission acheta l'ancien magasin de Paul Boulanger situé tout à côté de la maison-chapelle. Ce bâtiment servit d'école pendant une quinzaine d'années.

Les premiers commissaires d'école furent Yves Rallon, François Fagnou et Denys Bergot. Le premier secrétaire-trésorier fut Pierre Rocher. L'école fut ouverte en 1907 avec Mlle Anne Manseau comme enseignante. Elle y demeura quatre ans, elle épousa Joseph Briand, un colon de 1904.

Paul LE ROUX